

# RAPPORT ANNUEL

17  
/18

Profession **infirmière**  
Profession **affirmée**



Ordre  
des infirmières  
et infirmiers  
du Québec



*L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec est une organisation inclusive, dirigée vers l'intérêt général. Il pense et agit en tant que partie intégrante de la société et considère que son rôle consiste à la servir.*

*Voulant contribuer aux grands projets de société, l'OIIQ s'assure qu'il profite du meilleur des connaissances du monde qui l'entoure. Il recourt donc à différentes disciplines pour analyser les situations avec efficacité. Il place les enjeux sociaux, environnementaux et économiques au cœur de sa stratégie d'affaires.*

*L'OIIQ est à l'écoute des infirmières et infirmiers, fait preuve de transparence et crée des lieux et des moments privilégiés de rencontre avec eux.*

## MISSION

L'OIIQ, dûment constitué en vertu des dispositions de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers* (RLRQ, chapitre I-8), est un ordre professionnel dont la fonction principale est d'assurer la protection du public, conformément au *Code des professions* (RLRQ, chapitre C-26), en contrôlant notamment l'exercice de la profession infirmière par ses membres.

## VISION

Organisation innovante qui occupe une position de leader dans le domaine des soins de santé, l'OIIQ souhaite que tous aient accès à des soins de santé de qualité et sécuritaires, au moment où ils en ont besoin. Au nom de la santé des Québécois, l'OIIQ s'emploie à ce que notre système de santé redevienne l'un des meilleurs au monde.

## VALEURS DE GOUVERNANCE

Ces valeurs fondamentales reflètent les principes qui guident les actions de l'OIIQ. Les valeurs de gouvernance sont:

- la confiance;
- la bienveillance (*caring*);
- le respect;
- l'équité.



## FAITS SAILLANTS

### ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LOI 11

Cette année, le dossier qui a retenu l'attention de l'OIIQ est sans contredit la Loi 11, qui impose de nouvelles règles en matière de gouvernance et de reddition de compte pour les ordres professionnels. Au cours des prochaines années, un grand chantier réglementaire sera en activité afin de moderniser la gouvernance de l'OIIQ.

### NOUVELLE RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES POUR LES IPS

La dernière année a été marquée par une série de négociations avec le Collège des médecins du Québec afin de rédiger une nouvelle réglementation régissant la pratique des infirmières et infirmiers praticiens spécialisés (IPS). Conséquemment, le conseil d'administration de l'OIIQ a adopté des lignes directrices qui en établissent la portée et les modalités. Même s'il reste encore des améliorations à venir, nos travaux ont porté leurs fruits. Trois nouvelles classes de spécialités ont vu le jour et les IPS peuvent désormais traiter six problèmes de santé chronique.

### TURBULENCES DANS L'ACTUALITÉ INFIRMIÈRE QUÉBÉCOISE

Au cours de l'hiver 2018, la prestation sécuritaire des soins de santé a occupé l'espace public avec insistance. Nombre d'infirmières et d'infirmiers ont alors pris la parole pour dénoncer leurs conditions d'exercice difficiles et les inquiétudes soulevées par cette situation. Cette question étant au cœur de la mission de l'OIIQ, il est intervenu dans le débat afin de réaffirmer sa position sur la prestation sécuritaire des soins infirmiers (2015) et l'importance de l'adéquation entre la composition des équipes de soins visant un nombre suffisant d'infirmières et infirmiers et la sécurité des soins offerts à la population.

*PROFESSION* **INFIRMIÈRE.**  
*PROFESSION* **AFFIRMÉE.**

Québec, juillet 2018

---

**MONSIEUR  
JACQUES CHAGNON**  
*Président  
de l'Assemblée nationale*

---

Monsieur le Président,  
J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2018.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

*La ministre responsable  
de l'application des lois  
professionnelles,*  
**Stéphanie Vallée**

Montréal, juillet 2018

---

**MADAME  
STÉPHANIE VALLÉE**  
*Ministre responsable  
de l'application des  
lois professionnelles  
Gouvernement du Québec*

---

Madame la Ministre,  
J'ai l'honneur et le plaisir de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

Ce rapport a été préparé conformément à l'article 104 du *Code des professions* et couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 2018.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

*La présidente,*  
**Lucie Tremblay**

Montréal, juillet 2018

---

**MADAME  
DIANE LEGAULT**  
*Présidente de l'Office des  
professions du Québec*

---

Madame la Présidente,  
C'est avec grand plaisir que je vous adresse le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

Préparé conformément à l'article 104 du *Code des professions*, ce rapport couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 2018.

Recevez, Madame la Présidente, l'assurance de mes sentiments distingués.

*La présidente,*  
**Lucie Tremblay**

# TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la présidente.....	5
Rapport de la directrice générale.....	9
Rapport de la secrétaire et de la Direction, Registrariat et examens.....	13
Rapport du Conseil d'administration.....	25
Membres du Conseil d'administration au 31 mars 2018.....	30
Rémunération des administrateurs.....	32
Rapport du Comité exécutif.....	34
Rapport du Bureau du syndic.....	36
Rapport du Comité de révision.....	42
Rapport du Conseil de discipline.....	43
Rapport des activités relatives à l'inspection professionnelle.....	46
Rapport du Comité de la formation des infirmières.....	50
Rapport du Comité de la formation des infirmières praticiennes spécialisées.....	53
Rapport du Sous-comité d'examen des programmes.....	55
Activités de formation continue.....	57
Activités relatives à la garantie d'assurance responsabilité professionnelle, à la conciliation et à l'arbitrage des comptes, ainsi qu'à l'indemnisation.....	61
Personnel permanent du siège social au 31 mars 2018.....	62
États financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2018.....	65



## RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

En 2017-2018, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) a consacré des efforts considérables à la faveur d'une profession infirmière affirmée, en phase avec les besoins de la population et le développement exponentiel des connaissances scientifiques. Plus que jamais, l'OIIQ s'est investi dans sa fonction principale d'assurer la protection du public, conformément au *Code des professions* (RLRQ, chapitre C-26).

### LOI 11 : intégration des professionnels au marché du travail et gouvernance des ordres professionnels

La Loi 11, entrée en vigueur le 8 juin 2017, impose aux ordres professionnels de nouvelles règles en matière de gouvernance et de reddition de compte, en plus de créer de nouvelles exigences sur le plan de l'admission aux professions.

En ce qui concerne l'admission aux professions, l'OIIQ a demandé au gouvernement d'agir sur trois fronts. Nous avons continué d'insister, avec vigueur dès que l'occasion nous a été offerte, sur la nécessaire planification entre la stratégie d'accueil et les besoins de main-d'œuvre et sur une meilleure coordination des parties prenantes. Puis, nous avons sollicité l'intervention du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, du ministre de la Santé et des Services sociaux et du premier ministre sur la question fondamentale du financement adéquat des programmes d'intégration et d'actualisation pour les diplômés hors Québec (DHQ). À l'OIIQ, plus de 1 000 professionnels immigrants sont en attente d'être admis dans ces programmes, d'où l'importance d'exercer une vigie constante afin que les solutions avancées pour donner accès aux stages d'actualisation se concrétisent dans les meilleurs délais.

L'OIIQ a aussi répondu à la consultation du président de l'Office des professions du Québec (OPQ) sur l'accès aux professions réglementées et à l'emploi pour les personnes immigrantes formées hors Québec. Nous avons adopté une posture d'ouverture à mettre en place un processus d'admission garant de la compétence de nos membres dès l'entrée dans la profession.

Plusieurs nouvelles dispositions du *Code des professions* modifieront notre gouvernance. Notamment, le nombre de membres du Conseil d'administration passera, d'ici 2021, de 28 à 16, dont 4 administrateurs nommés par l'OPQ. Plusieurs changements ont fait l'objet de communications aux membres et d'autres suivront.

Le Comité exécutif a vu son rôle évoluer en cours d'année avec l'adoption de la Loi 11. Ce comité dont la formation a toujours été facultative a remis les rênes

de l'administration courante des affaires de l'OIIQ aux comités du Conseil d'administration, formés pour lui faire des recommandations. De plus, le Conseil d'administration a formé un Comité des requêtes qui va remplacer le Comité exécutif dans les dossiers relatifs aux droits des individus. Ces décisions vont permettre aux administrateurs du Conseil d'administration de prioriser les dossiers d'ordre stratégique. Des remerciements sont adressés à tous les administrateurs qui ont contribué pendant de nombreuses années à prendre les meilleures décisions pour la protection du public, tout en s'assurant de garantir aux membres un traitement équitable de leur dossier.

### DÉPLOIEMENT OPTIMAL des compétences infirmières : règlements, balises professionnelles et prises de position

#### Cinq classes de spécialités d'infirmières praticiennes spécialisées et d'infirmiers praticiens spécialisés (IPS) : une avancée majeure

Entrée en vigueur le 8 mars 2018, la nouvelle réglementation régissant la pratique des IPS confirme la création de trois nouvelles classes de spécialités, soit en soins aux adultes, en soins pédiatriques et en santé mentale.

Pour leur part, les IPS en soins de première ligne (IPSPL) et les IPS en néonatalogie (IPSNN), deux classes de spécialistes déjà existantes, ont vu leur pratique bonifiée. Les IPSPL peuvent dorénavant amorcer des traitements pour six maladies chroniques, en plus d'exercer en CHSLD et dans les centres jeunesse. Les IPSNN, quant à elles, élargissent leur pratique aux centres hospitaliers de deuxième ligne. Enfin, les spécialités d'IPS en cardiologie et en néphrologie ont été intégrées à la nouvelle classe de spécialité d'IPS en soins aux adultes.

Autre avancée importante et souhaitée de tous, la pratique des IPS ne sera plus circonscrite à une liste de médicaments, à des règles d'utilisation des médicaments ni à des règles de soins médicaux.

D'ailleurs, l'OIIQ a élaboré cinq lignes directrices, en collaboration avec le Collège des médecins du Québec (CMQ), qui visent à préciser l'ensemble des modalités d'application des règlements et leur portée pour chacune des spécialités. Ces lignes directrices ont par ailleurs reçu l'aval du Conseil d'administration de l'OIIQ en février 2018 lors d'une adoption de principe.

Rappelons que le Québec compte actuellement quelque 500 IPS et que le gouvernement a pris l'engagement d'en intégrer 2 000 d'ici 2024-2025. Il s'agit d'une reconnaissance majeure de l'expertise infirmière

comme levier d'un meilleur accès aux soins pour la population du Québec. C'est aussi le fruit d'un travail de collaboration soutenu entre toutes les parties prenantes : OIIQ, CMQ et ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), sans oublier les universités qui ont développé les nouveaux programmes de formation et arrimé, avec le réseau de la santé et des services sociaux, l'offre de stages.

De plus, soucieux de la fluidité des soins et services que peuvent optimiser les IPSPL, l'OIIQ a entrepris, avec le CMQ et l'Ordre des sages-femmes du Québec, une démarche de changement à la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) afin que les IPSPL et les sages-femmes puissent faire la demande de retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite.

### **Droit de prescrire : reconnaissance supplémentaire des compétences infirmières**

Au 31 mars 2018, plus de 6 000 membres ont obtenu un numéro de prescripteur, soit près de 2 500 de plus qu'au 31 mars 2017. Afin de permettre d'améliorer encore davantage l'accès aux soins, l'OIIQ et le CMQ, en collaboration avec le Comité directeur sur les ordonnances collectives, ont uni leurs efforts pour proposer des modifications au *Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées par une infirmière et un infirmier*. À l'entrée en vigueur de la modification réglementaire, les infirmières et infirmiers titulaires d'un diplôme d'études collégiales (DEC) pourront obtenir un numéro de prescripteur, s'ils appliquaient, au 30 juin 2017, des ordonnances collectives en lien avec certaines des activités visées au Règlement.

### **Pratique infirmière dans le secteur privé**

Constatant le développement de nouveaux modèles de pratique infirmière dans le secteur privé, l'OIIQ a émis des balises professionnelles, déontologiques et juridiques pour la pratique infirmière dans ce secteur. D'ici à ce qu'un cadre légal de l'exercice en société soit actualisé, l'OIIQ a tenu à rappeler les normes et principes que tout membre de la profession infirmière doit respecter, quel que soit l'endroit où il exerce.

### **Prestation sécuritaire des soins : une position réaffirmée**

Plus globalement, fortement interpellé par la mobilisation infirmière exprimant la difficulté de soigner selon les exigences professionnelles et qui a secoué la profession à travers tout le Québec, l'OIIQ a réaffirmé avec détermination sa position sur la prestation sécuritaire des soins infirmiers, position que le Conseil d'administration a adoptée en 2015. Par cette prise de position, l'OIIQ a fait valoir, données de recherche à l'appui, que la composition des équipes de soins qui visent un nombre suffisant d'infirmières et d'infirmiers, une utilisation optimale

de leur champ d'exercice et la pleine réalisation des activités infirmières qui y sont associées, est une condition nécessaire en vue d'assurer la qualité et la sécurité des soins.

Devant l'importance accrue que prend la question de la prestation sécuritaire des soins au Québec, l'OIIQ a de nouveau interpellé le ministre de la Santé pour qu'à l'instar d'autres pays et provinces, des lignes directrices sur la prestation sécuritaire des soins infirmiers soient définies. Nous lui avons aussi proposé de mener une réflexion soutenue sur des modèles de soins visant à créer des conditions d'exercice optimales.

### **Symposium de la collaboration en santé**

En marge du Congrès annuel 2017 de l'OIIQ, nous avons organisé, avec 28 ordres professionnels de la santé et des services sociaux, le Symposium de la collaboration en santé. Par cet événement phare, l'OIIQ a ainsi poursuivi le mouvement amorcé avec l'énoncé de position de 2015 misant sur une synergie accrue des équipes de soins et faisant du patient un partenaire incontournable. Ce symposium a réuni pas moins de 260 dirigeants et membres de 25 ordres professionnels, des soignants et des patients partenaires.

### **ENJEUX PARTICULIERS : aide médicale à mourir, accès aux services de psychothérapie, personnes hébergées en CHSLD**

#### **Aide médicale à mourir**

Toujours dans un souci de protection du public et à la suite de l'entrée en vigueur de la loi fédérale (Loi C-14) modifiant le Code criminel qui permet, entre autres, une aide médicale à mourir à certaines conditions, l'OIIQ et cinq autres ordres professionnels – le CMQ, l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ), l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ), le Barreau du Québec et la Chambre des notaires du Québec – se sont mobilisés afin de mettre à jour le guide d'exercice concernant l'aide médicale à mourir (AMM), publié en 2015.

Ce guide d'exercice révisé fait cohabiter les deux lois, fédérale et provinciale, et permet aux professionnels impliqués dans le processus de l'AMM d'offrir ce soin selon les bonnes pratiques et dans le respect des lois en vigueur.

En outre, l'OIIQ et les cinq ordres professionnels ont réitéré avec fermeté leur demande au gouvernement du Québec de procéder à un renvoi en Cour d'appel afin de clarifier notamment la notion de mort raisonnablement prévisible qui se trouve dans la loi fédérale sur l'aide médicale à mourir.

### Accès aux services de psychothérapie et pratique clinique infirmière

Le Conseil d'administration de l'OIIQ a procédé à l'adoption de principe du document intitulé *L'exercice de la psychothérapie et des interventions qui s'y apparentent*, produit avec sept autres ordres professionnels du domaine de la santé mentale et des relations humaines. Ce document consiste à délimiter l'intervention effectuée dans la finalité du champ d'exercice de chaque type de professionnel par rapport aux interventions psychothérapeutiques devant être exercées par un détenteur de permis de psychothérapeute, notamment des infirmières et infirmiers psychothérapeutes.

### Exercice infirmier auprès des personnes hébergées en CHSLD : cadre de référence

En appui à ses membres qui exercent en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), l'OIIQ a mis à leur disposition un cadre de référence qui expose les assises de la discipline infirmière et les approches à privilégier dans ce contexte de soins.

Par ce cadre de référence, élaboré avec un groupe de travail constitué d'un patient partenaire et de sept experts en soins infirmiers à la personne âgée, l'OIIQ invite ses membres à inscrire leur pratique dans une optique d'amélioration continue de la qualité des soins et de la qualité de vie, en partenariat avec la personne hébergée et ses proches.

### Mécanismes de surveillance pour les personnes hébergées en CHSLD

Préoccupé par certains éléments liés à la protection des droits et libertés de la personne tels que le droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation ainsi que le droit à la vie privée, l'OIIQ a fait part de ses commentaires à la ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation relativement à certaines dispositions du *Règlement concernant les modalités d'utilisation de mécanismes de surveillance par un usager hébergé dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre d'hébergement et de soins de longue durée*.

### RÔLE SOCIÉTAL : santé durable et prévention, légalisation du cannabis

#### Santé durable et prévention

En cohérence avec les valeurs de la profession infirmière, le rôle infirmier en matière de prévention et notre posture citoyenne, le Conseil d'administration de l'OIIQ a appuyé l'énoncé de position de l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ) intitulé *Bâtir la santé durable au 21<sup>e</sup> siècle*. Par cet énoncé, l'ASPQ s'inscrit en lien avec les objectifs de développement durable de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Elle s'appuie sur une vision à long terme qui, tout en

fournissant des soins à tous, assurera le maintien en santé des individus par le biais de la prévention.

#### Projet de légalisation du cannabis

Interpellé par le projet de loi n° 157, *Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière*, l'OIIQ a tenu à commenter les aspects du projet de loi relatifs à la prévention ainsi qu'à la santé et à la sécurité de la population québécoise.

### PROCHAINE GÉNÉRATION INFIRMIÈRE

La mobilisation des infirmières et des infirmiers du Québec autour de leurs conditions d'exercice a relancé publiquement le dossier de la formation de la prochaine génération infirmière. Plusieurs membres de la communauté infirmière ont exprimé que, selon eux, le rehaussement de la formation infirmière constitue une solution à certaines difficultés du réseau de la santé. Ils ont évoqué des conséquences positives à ce rehaussement, notamment la revalorisation de la profession. L'OIIQ aurait souhaité que ce dossier soit déjà réglé. Or, nous sommes toujours en attente d'une réponse officielle à ce sujet.

### PROFESSION INFIRMIÈRE, profession affirmée

La Loi 11 limitant à trois le nombre de mandats à la présidence d'un ordre professionnel, je quitterai ma fonction de présidente à l'Assemblée générale de l'OIIQ du 5 novembre 2018.

Présider le plus grand ordre professionnel au Québec est un privilège. Le mandat de protection du public est noble et vaste.

Vous m'avez inspirée. Au cours de ces six années comme présidente de l'OIIQ, j'ai rencontré sur le terrain, lors de mes tournées annuelles et à l'occasion de nombreuses représentations et conférences, plus de 60 000 infirmières et infirmiers.

Je ne saurais trop vous remercier, les quelque 75 000 infirmières et infirmiers, pour votre détermination à faire progresser notre profession. Je remercie aussi très sincèrement et avec émotions les membres du Conseil d'administration, la direction générale, l'équipe de direction de l'OIIQ et tout le personnel pour leur engagement indéfectible envers une profession infirmière affirmée.

La présidente,



Lucie Tremblay, inf., M. Sc., Adm. A., CHE, ASC



## RAPPORT

# DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE et courante des affaires de l'Ordre

Si l'année 2016-2017 s'est démarquée par une gestion du changement, la dernière année a tracé la voie à la naissance d'une série de processus visant à se doter des balises qui favorisent une saine administration.

La direction générale travaille au quotidien, de concert avec l'équipe de direction, à assurer la mise en œuvre et le suivi des décisions du Conseil d'administration. D'un point de vue général, mentionnons qu'au cours de la dernière année, ont été élaborés de nombreux outils de gestion, dont l'un des plus porteurs est la mise en œuvre d'un processus d'analyse systématique de la pertinence des projets ou activités. Dorénavant, tout projet doit être analysé à cette étape faisant partie intégrante du processus décisionnel du comité de direction de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

Il s'avère important de souligner qu'une gestion rigoureuse et responsable des ressources de l'OIIQ a permis de générer un surplus de près de cinq (5) millions de dollars, qui permettra notamment d'éponger le déficit de l'actif net non affecté de 1,2 million de dollars et de maintenir la cotisation des membres au même niveau. Ce resserrement dans la gestion des finances de l'OIIQ nous permettra de contrôler les dépenses de l'organisation et d'investir dans les activités au cœur de notre mission : la protection du public.

### UNE NOUVELLE STRATÉGIE NUMÉRIQUE est à l'œuvre

La Direction générale a déployé la stratégie numérique – découlant de la planification stratégique 2015-2020 – et coordonné les travaux menant à l'arrivée d'un nouvel écosystème numérique. La première phase d'une refonte intégrale de son environnement numérique est aujourd'hui réalisée et désormais, nos communications numériques seront plus centrées sur l'infirmière et l'infirmier. Le site Web devient alors un outil de communication, efficient et accessible, entre l'OIIQ et ses membres, les étudiants en soins infirmiers immatriculés, les candidats à l'exercice de la profession et les autres partenaires.

La phase deux de la refonte permettra d'intensifier l'expérience client des infirmières et infirmiers et d'avoir accès à de l'information personnalisée.

Dans le but d'offrir aux membres de la profession infirmière du Québec des outils de formation plus conviviaux et disponibles en tout temps et en tout lieu, les équipes ont réalisé la première étape d'une série de 23 recommandations de l'analyse stratégique adoptée en décembre 2016 par le Conseil d'administration. Le déploiement en février dernier d'une nouvelle plateforme de formation continue (LMS 2.0), fondée sur une nouvelle technologie, permet déjà une meilleure gestion de la formation continue.

### AMÉLIORATIONS SUR LE PLAN de la gestion

#### Gestion des risques

En 2016-2017, la Direction générale a mis sur pied un programme de gestion intégrée des risques, conformément au point 3.2 de la planification stratégique 2015-2020. Au cours de l'année, nos efforts ont porté sur le suivi de notre plan d'action visant à mitiger 16 risques identifiés, pour lesquels une reddition de compte a été demandée par le Conseil d'administration. Après une première année, la Direction générale se montre très satisfaite du chemin parcouru : les assises de gestion intégrée des risques sont maintenant bien installées à l'OIIQ. Les risques identifiés sont suivis de façon rigoureuse et assidue.

Certains projets prendront plus de temps à se rendre à terme en raison de l'ampleur des travaux qu'ils représentent et se poursuivront sur plusieurs années. Le cadre réglementaire de l'inspection professionnelle et la révision des méthodes d'inspections particulières et générales doivent être revus en profondeur. Ce projet d'envergure exige des investissements et un travail considérable de la part des équipes qui y sont dédiées. Cette refonte permettra un meilleur contrôle des compétences des infirmières et infirmiers, une activité au cœur de notre mission de protection du public.

### Régime de retraite de l'OIIQ

L'OIIQ doit faire face à un enjeu important, soit celui d'assurer la pérennité de son régime de retraite à prestation déterminée; un facteur souvent déterminant lorsque vient le temps d'attirer les meilleurs talents et de demeurer concurrentiels, notamment eu égard au réseau de la santé québécois. Le comité de retraite a donc été renforcé par l'apport, au sein du comité, de gestionnaires d'expérience dans le domaine. La politique de placement a été révisée et les règles de gouvernance, resserrées. Le régime, arrivant à maturité, a été cloisonné. Les résultats se sont déjà fait sentir en 2017.

### Négociation du renouvellement de l'assurance responsabilité professionnelle

La dernière entente de cinq ans, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013, conclue entre l'OIIQ et La Capitale assurances générales (La Capitale), est arrivée à échéance le 31 mars dernier. Des négociations ont donc été entamées dès septembre 2017 et ont porté leurs fruits. L'OIIQ a été en mesure de conclure une entente très avantageuse pour les membres. L'entièreté des éléments présentés à La Capitale ont été acceptés. L'entente sera en vigueur pour les cinq prochaines années. Les infirmières et infirmiers en retirent donc des bénéfices puisque le montant de la prime facturée a été réduit de 25,5 %.

### Architecture des processus de l'OIIQ

Toujours dans une perspective d'efficacité et d'efficience, de concert avec l'équipe de direction et la présidente, une architecture globale des processus a été révisée dans chacune des directions de l'OIIQ afin qu'ils soient en phase avec la mission, la planification stratégique et les orientations de l'OIIQ. Forte de cet exercice, l'équipe de direction s'emploiera au cours des prochains mois à procéder aux ajustements nécessaires au sein des directions en vue d'optimiser l'utilisation des ressources de l'OIIQ conduisant à la mise en place d'une démarche d'amélioration continue et d'ajustement de la structure organisationnelle, au besoin.

À titre d'exemple, deux outils de gestion ont déjà été identifiés et élaborés : un registre des contrats, qui permet un suivi accru en offrant une vue d'ensemble des contrats en cours et des renouvellements à prévoir dans le respect des politiques en vigueur; l'autre outil est l'implantation d'une nouvelle charte comptable, répondant plus efficacement aux besoins de l'OIIQ.

### Incidence de l'adoption de la Loi 11

L'entrée en vigueur du chapitre 11 de la Loi de 2017, le 8 juin 2017, est venue bousculer notre plan d'action déjà bien rempli. Malgré cela, tous nos projets stratégiques ont été réalisés et les priorités pour les prochaines années ont été revues pour laisser place à une série de nouvelles mesures à implanter en vue de répondre aux exigences de la nouvelle loi. Un grand chantier de révision réglementaire, déjà en cours, touchera les activités de l'ensemble des directions de l'OIIQ. La gouvernance, la composition du Conseil d'administration et les règles relatives à l'assemblée générale 2018 seront, entre autres, modifiées.

Bien que le Conseil d'administration de l'OIIQ ait déjà pris la décision de scinder le poste de présidente-directrice générale, et de créer un poste de directrice générale afin d'assurer la pérennité de l'organisation et sa gouvernance, la Loi 11 est venue confirmer et préciser ces rôles et responsabilités dorénavant attendus de la part de la présidence et de la direction générale. Conséquemment, le Conseil d'administration a procédé, en octobre dernier, à l'adoption d'une politique intitulée *Politique sur les rôles et responsabilités de la présidente, de la directrice générale et de la secrétaire*.

### GRAND CHANTIER RELATIF aux politiques encadrant les activités de l'OIIQ et son Conseil d'administration

#### Comités de l'OIIQ

Dans le but d'assurer la mise en place des meilleures pratiques en matière de gouvernance, et en lien avec la planification stratégique 2015-2020 : *Poursuivre l'optimisation du fonctionnement des directions et des divers comités, en termes d'efficacité et d'efficience* et selon le profil de risques adopté par le Conseil d'administration, ce dernier a procédé au remplacement de la *Politique sur les comités*, laquelle énonce, dans un souci d'uniformité, de transparence et de cohésion, les principes applicables à l'ensemble des comités de l'OIIQ.

Aussi, la Direction générale a procédé à l'implantation d'un registre de l'ensemble des comités de l'OIIQ lui permettant ainsi de les cartographier, d'en mesurer la pertinence et de statuer sur leur maintien. En raison du nombre considérable de comités répertoriés, des mécanismes de contrôle sont et seront mis en œuvre, dont un contrôle de qualité, de conformité, de pertinence et de suivi.

Ainsi ont été adoptées en cours d'année une dizaine de politiques névralgiques ayant pour objet, entre autres, les mécanismes de contrôle interne, la gestion intégrée des risques, la sécurité de l'information, le fonctionnement de l'assemblée générale des membres et les comités de l'OIIQ.

Ce vaste chantier inclut aussi la révision de l'ensemble des politiques des comités du Conseil d'administration dont le comité d'audit et des finances et le comité de gouvernance. Trois nouveaux comités ont été mis sur pied en vue d'améliorer la performance de l'OIIQ : le comité des requêtes, le comité des ressources humaines et le comité d'éthique.

#### **Plan d'action 2018-2019 - développement d'une vision infirmière - Une vision commune**

Pendant la dernière année, la Direction générale a poursuivi ses activités de mobilisation d'une équipe de direction renouvelée. Au terme des travaux, des dossiers ont été identifiés comme prioritaires, dont l'occupation du champ d'exercice, l'utilisation optimale des mécanismes de protection du public et la gouvernance de l'OIIQ. La proposition a été entérinée par le Conseil d'administration en décembre 2017. Toutes les directions de l'OIIQ sont aujourd'hui orientées sur ces priorités.

Très satisfaite des résultats 2017-2018, je tiens à remercier sincèrement toute mon équipe, une équipe dédiée et professionnelle au service de l'OIIQ. Aussi, mes sincères remerciements à tous les membres du Conseil d'administration et autres comités de l'OIIQ, à nos bénévoles et à nos partenaires. C'est un privilège de travailler avec vous.

La directrice générale,

A handwritten signature in black ink that reads "Denise Brosseau". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Denise Brosseau**, notaire, M.B.A., Adm.A., ASC



## RAPPORT

# DE LA SECRÉTAIRE ET DE LA DIRECTION, REGISTRARIAT ET EXAMENS

Les activités courantes relatives au maintien du Tableau des membres de l'OIIQ se sont poursuivies en 2017-2018. Également, l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant le Code des professions*, ainsi que les règlements relatifs au droit de prescrire et aux infirmières praticiennes spécialisées sont venus modifier la pratique infirmière. Ces nouveautés sont mises en relief ci-après.

## LES NOUVELLES OBLIGATIONS des membres

### Adresse de courrier électronique obligatoire

Les membres de tous les ordres professionnels sont désormais tenus d'avoir non seulement une adresse de domicile professionnel, mais aussi une adresse de courrier électronique établie à leur nom et de la faire connaître au secrétaire de leur ordre. Une communication aux membres a d'ailleurs paru à ce sujet dans l'*infOIIQ* du 29 juin 2017, suivie d'un rappel dans le *Règlementaire* de janvier-février 2018.

Le *Code des professions* prévoit un délai de 30 jours pour aviser le secrétaire de tout changement de coordonnées, dont le changement d'adresse de courrier électronique. Cette dernière n'est pas publique, ne doit pas être au nom d'un tiers et ne doit pas être partagée. Elle sert aux communications de l'OIIQ avec ses membres. À moins qu'un autre mode de notification ne soit prescrit par le *Code des professions*, il est prévu que la transmission d'un document à cette adresse peut remplacer une transmission à domicile. Des informations confidentielles pourraient donc être transmises à cette adresse de courrier électronique.

### Poursuite pour une infraction punissable de cinq ans d'emprisonnement ou plus

En vertu de l'article 59.3 du *Code des professions*, les membres d'un ordre avaient déjà l'obligation d'informer le secrétaire de leur ordre lorsqu'ils faisaient l'objet d'une décision judiciaire ou disciplinaire. Ils doivent le faire dans les 10 jours suivant la condamnation ou le moment où ils sont informés de leur culpabilité. Dorénavant, les membres doivent

également aviser le secrétaire lorsqu'ils sont poursuivis pour une infraction punissable de cinq ans d'emprisonnement ou plus. Ils ne peuvent donc plus attendre l'issue du procès pour ce faire. Ils ont l'obligation d'aviser le secrétaire de leur ordre dans les 10 jours qui suivent le moment où ils sont informés d'une telle poursuite contre eux. Les membres ont été informés de cette nouvelle obligation par l'*infOIIQ* du 29 juin 2017.

## LE TABLEAU des membres

### L'examen professionnel

L'analyse des résultats de l'examen de septembre 2017 a permis au Conseil d'administration de déterminer que l'examen de mars 2018 comprendra deux tiers de questions à choix de réponses (QCR). Au Conseil d'administration de juin, une décision sera à prendre sur le format définitif d'examen. Nous savons d'ores et déjà, selon l'avis du psychométricien, qu'un examen exclusivement à QCR permettra de réduire considérablement les délais de correction, tout en préservant l'intégrité de l'examen.

### L'inscription au Tableau

Le Tableau 2017-2018 s'est fermé avec 75 042 membres, comparativement à 74 469 membres au 31 mars 2017, soit une augmentation de 573 membres.

Le Tableau 2018-2019 s'ouvre, le 4 avril 2018, avec 70 054 membres, comparativement à 69 067 membres au 1<sup>er</sup> avril 2017, soit une augmentation de 987 membres.

Pour le Tableau 2018-2019, 100 % des membres ont rempli leur déclaration annuelle en ligne.

### Le programme d'adaptation des infirmières de France

L'Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM) entre la France et le Québec, depuis 2011, prévoit différentes conditions pour la délivrance d'un permis d'exercice à une infirmière diplômée en France, sans qu'elle ait à réussir l'examen professionnel de l'Ordre des

infirmières et infirmiers du Québec. En outre, celle-ci doit réussir un stage d'adaptation d'une durée de 75 jours, dont le contenu et les modalités sont définis dans le *Programme du stage*.

Au cours de l'année, l'OIIQ a mis à jour le programme. Pour ce faire, des entrevues semi-structurées avec des infirmières françaises ayant vécu le stage d'adaptation ont été effectuées, de même qu'une consultation avec les neuf établissements de santé qui accueillent les infirmières françaises pour leur stage. À la lumière des données recueillies et avec la collaboration d'une experte en évaluation de l'Université de Montréal, le programme a été revu et adopté par le Comité exécutif.

### La norme de formation continue

La conformité avec la norme de formation continue (NFC) pour l'année 2016 a été évaluée auprès de 60 205 membres qui se sont réinscrits au Tableau 2017 et qui ne bénéficient pas d'une dispense. Parmi ces derniers, 82,3 % (49 562) se sont conformés à la norme professionnelle; 15,9 % (7 154) ont fait de la formation, mais moins que la norme requise; et 1,8 % (1 110) des membres n'ont fait aucune formation. La conformité à la norme de formation continue des membres ciblés par l'inspection professionnelle a également fait l'objet de vérifications.

## L'ACCÈS à l'information

Au cours de l'exercice 2017-2018, la secrétaire, à titre de responsable de l'accès à l'information, a reçu 37 demandes d'accès à des documents ou renseignements détenus par l'OIIQ, soit 32 demandes traitées en 2017-2018, une demande retirée, une demande transférée à la syndique et 3 demandes traitées après le 31 mars 2018.

Il n'y a eu aucune demande de révision à la Commission d'accès à l'information (CAI) présentée au cours de l'exercice 2017-2018 et aucune demande n'était pendante devant la CAI.

### Le processus électoral

L'année 2018 est une année d'élection pour les membres des conseils de section des ordres régionaux. Six des 12 régions ont tenu des élections, car plus de cinq candidats se sont présentés. Dans les autres sections, les candidats ont été élus par acclamation. Par la suite, les membres des conseils de section éliront parmi eux les administrateurs qui forment le Conseil d'administration de l'OIIQ.

La Direction, Registrariat et examens gère les processus et les registres requis pour l'accès à l'exercice infirmier et assure leur conformité aux lois et aux règlements.

## Activités

### Certificats d'immatriculation

Au 1<sup>er</sup> avril 2017, 16 530 certificats d'immatriculation délivrés par l'Ordre étaient en vigueur. Au cours de l'exercice 2017-2018, 5 293 certificats d'immatriculation ont été délivrés à des étudiants inscrits en soins infirmiers ou en sciences infirmières. Outre les certificats devenus caducs lorsque leurs titulaires se sont vu délivrer un permis de l'Ordre et les certificats révoqués administrativement conformément au *Règlement sur le certificat d'immatriculation de*

*l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec*<sup>1</sup>, deux certificats ont été révoqués par décision du Comité exécutif en 2017-2018. Au 31 mars 2018, 16 477 certificats d'immatriculation étaient en vigueur.

### Délivrance de permis

Au 1<sup>er</sup> avril 2017, 156 844 permis délivrés par l'Ordre étaient en vigueur<sup>2</sup>. La réussite de l'examen d'admission à la profession est l'une des conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre. Les tableaux suivants font état des activités liées à celle-ci, pendant l'exercice 2017-2018.

### Demandes de permis : bilan général

	DEMANDES REÇUES EN 2017-2018	DEMANDES REFUSÉES EN 2017-2018	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION AU 31 MARS 2018	PERMIS DÉLIVRÉS	PERMIS DÉTENUS AU 31 MARS 2018
Permis régulier	3 194	1 324	1 935	3280	159 904
Permis temporaire, art. 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	186	0	0	186	128
Permis temporaire, art. 41 du <i>Code des professions</i>	3	0	0	3	3
Permis restrictif temporaire, art. 42.1 (1 <sup>o</sup> ) du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0	0
Permis restrictif temporaire, art. 42.1 (1.1) du <i>Code des professions</i>	89	0	0	89	46
Permis spécial, art. 42.2 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0	0
Permis restrictif, art. 40 de la <i>Charte de la langue française</i>	0	0	0	0	0
Permis restrictif, art. 97 de la <i>Charte de la langue française</i>	1	0	0	1	78

1. RLRQ, chapitre I-8, r. 7.01.

2. L'écart entre le nombre de permis en vigueur et le nombre de membres inscrits au Tableau s'explique notamment par le fait que le permis demeure en vigueur même si son titulaire n'est plus inscrit au Tableau.

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du *Code des professions* et sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME	REÇUES	ACCEPTÉES <sup>3</sup>	REFUSÉES <sup>4</sup>	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION AU 31 MARS 2018 <sup>5</sup>
Québec	3 802	2 827	854	1 466
Ontario	0	0	0	0
Provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
Provinces de l'Ouest et Territoires	0	0	0	0
États-Unis	0	0	0	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME RECONNU ÉQUIVALENT	REÇUES	ACCEPTÉES <sup>6</sup>	REFUSÉES <sup>7</sup>	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION AU 31 MARS 2018 <sup>8</sup>
CANADA				
Québec	0	0	0	0
Ontario	6	1	8	3
Provinces de l'Atlantique	1	2	1	0
Provinces de l'Ouest et Territoires	0	0	1	0
<b>Total au Canada, hors du Québec</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>3</b>
UNION EUROPÉENNE (UE)				
France	14	8	9	4
Reste de l'UE	0	0	0	0
AUTRES PAYS				
États-Unis	0	0	0	0
Reste du monde	0	0	0	0
<b>Total hors Canada</b>	<b>14</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>4</b>

3. Acceptées après la réussite à l'examen professionnel.

4. Refusées après l'échec à l'examen professionnel.

5. En attente des résultats à l'examen professionnel.

6. Acceptées après la réussite à l'examen professionnel.

7. Refusées après l'échec à l'examen professionnel.

8. En attente des résultats à l'examen professionnel.

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT OÙ A ÉTÉ ACQUISE LA FORMATION RECONNUE ÉQUIVALENTE	REÇUES	ACCEPTÉES <sup>9</sup>	REFUSÉES <sup>10</sup>	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION AU 31 MARS 2018 <sup>11</sup>
CANADA				
Québec	0	0	0	0
Ontario	0	0	0	0
Provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
Provinces de l'Ouest et Territoires	0	0	0	0
<b>Total au Canada, hors du Québec</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
UNION EUROPÉENNE (UE)				
France	1	0	0	1
Reste de l'UE	25	16	14	12
AUTRES PAYS				
États-Unis	3	4	0	1
Reste du monde	883	336	437	461
<b>Total hors Canada</b>	<b>912</b>	<b>356</b>	<b>451</b>	<b>475</b>

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec et sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités

LIEU OÙ A ÉTÉ OBTENUE L'AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION AU 31 MARS 2018
CANADA <sup>12</sup>				
Ontario	27	28	0	4
Provinces de l'Atlantique	5	9	0	1
Provinces de l'Ouest et Territoires	9	4	0	2
<b>Total au Canada, hors du Québec</b>	<b>41</b>	<b>41</b>	<b>0</b>	<b>7</b>
UNION EUROPÉENNE (UE)				
France <sup>13</sup>	223	68	2	223
Reste de l'UE	0	0	0	0
AUTRES PAYS				
États-Unis	0	0	0	0
Reste du monde	0	0	0	0
<b>Total hors Canada</b>	<b>223</b>	<b>68</b>	<b>2</b>	<b>223</b>

9. Acceptées après la réussite à l'examen professionnel.

10. Refusées après l'échec à l'examen professionnel.

11. En attente des résultats à l'examen professionnel.

12. Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'infirmière ou d'infirmier hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, RLRQ, chapitre I-8, r. 7.

13. Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, RLRQ, chapitre I-8, r. 13.1. L'acceptation ou le refus de la demande sont fonction de la réussite ou de l'échec du stage d'adaptation prévu par l'ARM.

Le Comité de reconnaissance des autorisations légales d'exercer, qui a le mandat de décider si une personne visée par l'Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles France-Québec a réussi le stage

d'adaptation prévu dans celui-ci, a tenu 24 réunions et rendu 70 décisions au cours de l'exercice 2017-2018, soit 68 réussites et 2 échecs.

### Candidats ayant satisfait aux autres conditions et modalités prévues par règlement adopté en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions*

Candidats ayant réussi l'examen professionnel	3 180
Candidats en attente des résultats de l'examen professionnel	1 964

### Délivrance de certificats de spécialiste

Au cours de l'exercice 2017-2018, l'Ordre a délivré 74 certificats d'infirmière praticienne spécialisée : 8 en cardiologie, 2 en néonatalogie, 1 en néphrologie et 63 en soins de première ligne. Pour la même période, l'Ordre a délivré 1 certificat d'infirmière clinicienne spécialisée en prévention et contrôle des infections.

La réussite de l'examen de certification est l'une des conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste de l'Ordre. Les tableaux suivants font état des activités liées à cette délivrance, pendant l'exercice 2017-2018.

### Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du *Code des professions* et sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME	REÇUES	ACCEPTÉES <sup>14</sup>	REFUSÉES <sup>15</sup>	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION AU 31 MARS 2018 <sup>16</sup>
Québec	97	74	23	0
Ontario	0	0	0	0
Provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
Provinces de l'Ouest et Territoires	0	0	0	0
États-Unis	0	0	0	0

14. Acceptées à la suite de la réussite à l'examen de spécialité.

15. Refusées à la suite de l'échec à l'examen de spécialité.

16. En attente des résultats à l'examen de spécialité.

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste et sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME RECONNU ÉQUIVALENT	REÇUES	ACCEPTÉES <sup>17</sup>	REFUSÉES <sup>18</sup>	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION AU 31 MARS 2018 <sup>19</sup>
CANADA				
Québec	0	0	0	0
Ontario	1	0	1	0
Provinces de l'Atlantique	1	0	1	0
Provinces de l'Ouest et Territoires	1	0	1	0
<b>Total au Canada, hors du Québec</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
UNION EUROPÉENNE (UE)				
France	0	0	0	0
Reste de l'UE	0	0	0	0
AUTRES PAYS				
États-Unis	0	0	0	0
Reste du monde	0	0	0	0
<b>Total hors Canada</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste et sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT OÙ A ÉTÉ ACQUISE LA FORMATION RECONNUE ÉQUIVALENTE	REÇUES	ACCEPTÉES <sup>20</sup>	REFUSÉES <sup>21</sup>	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION AU 31 MARS 2018 <sup>22</sup>
CANADA				
Québec	1	1	0	0
Ontario	1	0	1	0
Provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
Provinces de l'Ouest et Territoires	0	0	0	0
<b>Total au Canada, hors du Québec</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
UNION EUROPÉENNE (UE)				
France	0	0	0	0
Reste de l'UE	0	0	0	0
AUTRES PAYS				
États-Unis	0	0	0	0
Reste du monde	0	0	0	0
<b>Total hors Canada</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

17. Acceptées à la suite de la réussite à l'examen de spécialité.

18. Refusées à la suite de l'échec à l'examen de spécialité.

19. En attente des résultats à l'examen de spécialité.

20. Acceptées à la suite de la réussite à l'examen de spécialité.

21. Refusées à la suite de l'échec à l'examen de spécialité.

22. En attente des résultats à l'examen de spécialité.

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec et sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités

LIEU OÙ A ÉTÉ OBTENUE L'AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION AU 31 MARS 2018
<b>CANADA</b>				
Ontario	0	0	0	0
Provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
Provinces de l'Ouest et Territoires	0	0	0	0
<b>Total au Canada, hors du Québec</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>UNION EUROPÉENNE (UE)</b>				
France	0	0	0	0
Reste de l'UE	0	0	0	0
<b>AUTRES PAYS</b>				
États-Unis	0	0	0	0
Reste du monde	0	0	0	0
<b>Total hors Canada</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Candidats ayant satisfait aux autres conditions et modalités prévues par règlement adopté en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions*

Candidats ayant réussi à l'examen de certification (IPS et ICS)	75
Candidats en attente des résultats de l'examen de certification	0

**Attestations d'évaluation des troubles mentaux**

En 2017-2018, la Direction, Registrariat et examens a reçu huit demandes d'attestation d'évaluation des troubles mentaux, déposées dans le cadre du cheminement régulier, et neuf candidats se sont vu délivrer l'attestation demandée.

**Délivrance de numéros de prescripteur**

En 2017-2018, 2 489 numéros de prescripteur ont été délivrés, soit :

- 2 159 PI-1 Soins de plaies, santé publique et problèmes de santé courants,
- 21 PI-2 Soins de plaies,
- 28 PI-3 Santé publique,
- 1 PI-4 Santé publique et soins de plaies,
- 280 PI-5 Santé publique et soins de santé courants.

**Autorisations spéciales**

Deux autorisations spéciales ont été accordées au cours de l'exercice 2017-2018.

### Tableau de l'Ordre

Au 31 mars 2018, 75 042 membres (66 684 infirmières et 8 358 infirmiers) étaient inscrits au Tableau, dont 3 492 pour la première fois, ce qui constitue une augmentation de 573 membres par

rapport au nombre de personnes inscrites (74 469) à la même date l'année dernière. Précisons que 788 des 75 042 membres étaient inscrits dans la classe « membre inactif », offerte à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.

	PAR RÉGION ADMINISTRATIVE	PAR SECTION	EN %
Abitibi-Témiscamingue (région 08)	1 391	1 391	1,85
Bas-Saint-Laurent/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (régions 01 et 11)	1 961 1 005	2 966	3,95
Chaudière-Appalaches (région 12)	4 407	4 407	5,87
Côte-Nord (région 09)	887	887	1,18
Estrie (région 05)	3 400	3 400	4,53
Laurentides/Lanaudière (régions 15 et 14)	5 377 5 105	10 482	13,98
Mauricie/Centre-du-Québec (régions 04 et 17)	2 599 1 936	4 535	6,04
Montérégie (région 16)	14 151	14 151	18,86
Montréal/Laval (régions 06 et 13)	14 327 4 107	18 434	24,56
Outaouais (région 07)	2 465	2 465	3,28
Québec (région 03)	8 484	8 484	11,31
Saguenay-Lac-Saint-Jean/Nord-du-Québec (régions 02 et 10)	2 849 287	3 136	4,18
<b>Total (au Québec)</b>	<b>74 738</b>	<b>74 738</b>	<b>99,59</b>
Au Canada (hors du Québec)	186	186	0,25
Hors Canada	118	118	0,16
<b>Total (hors du Québec)</b>	<b>304</b>	<b>304</b>	<b>0,41</b>
<b>Total général</b>	<b>75 042</b>	<b>75 042</b>	<b>100,00</b>

Dans l'ensemble des membres, 268 personnes étaient soumises à des limitations du droit d'exercer des activités professionnelles. Au cours de l'exercice 2017-2018, 38 membres étaient sous le coup d'une radiation imposée par le Conseil de discipline et 4 membres ont été radiés par le CE en application de l'article 55.1 du *Code des professions*.

Aucun permis n'a été révoqué par le Conseil de discipline au cours de l'exercice 2017-2018.

### Programme d'externat

À l'été 2017, 187 établissements ont participé au programme d'externat en soins infirmiers en embauchant 1 206 externes, ce qui représente une hausse de 11,35 % par rapport à l'été 2016.

EXTERNAT	ÉTÉ		HIVER	
	2016	2017	2016	2017
Nombre d'établissements participants ayant reçu les documents d'information	32	84	142	187
Nombre d'établissements participants	142	187	26	34
Nombre d'externes	1 083	1 206	167	184

### Examen d'admission à la profession et examens de certification

Les résultats de l'examen d'admission à la profession de mars 2017 ont été dévoilés au début de l'exercice 2017-2018 : sur les 1 704 candidats qui s'y étaient présentés, 1 228 l'ont réussi et 476 l'ont échoué.

Les deux sessions de l'examen tenues en 2017-2018 ont eu lieu en septembre 2017 et en mars 2018. En septembre, 3 158 candidats ont été convoqués, 2 825 se sont inscrits, 2 800 se sont présentés à l'examen : 1 952 l'ont réussi et 848 ont subi un échec. En mars, 2 240 candidats ont été invités à s'inscrire en ligne, 1 964 se sont inscrits, 1 935 se sont présentés à l'examen : les résultats ont été transmis au début de l'exercice 2018-2019.

En ce qui a trait à la tenue, en 2017-2018, des examens de certification en cardiologie, néonatalogie, néphrologie et soins de première ligne, 74 des 101 candidats IPS ont réussi à l'examen dans leur domaine respectif.

Un examen de certification en prévention et contrôle des infections a été tenu au cours de l'exercice 2017-2018 : un des deux candidats ICS a réussi l'examen.

### Stage et cours de perfectionnement

Au cours de l'exercice 2017-2018, dans le cadre de l'application du *Règlement sur le stage et le cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et aux infirmiers*<sup>23</sup>, la Direction, Registrariat et examens a traité les dossiers de 372 personnes. Le Comité exécutif a rendu 147 décisions concernant les 138 personnes qui se sont révélées visées par le Règlement, et a imposé un stage de perfectionnement à 117 d'entre elles et exempté les 21 autres.

### Admission par équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

Au cours de l'exercice 2017-2018, le Comité d'admission par équivalence a tenu 11 réunions et rendu 538 décisions relatives aux demandes d'équivalence de formation ou de diplôme présentées par 537 personnes en 2017-2018 ou lors de l'exercice précédent.

Les tableaux suivants font état des activités liées à l'admission par équivalence aux fins de la délivrance d'un permis, pendant l'exercice 2017-2018.

### Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	AU CANADA	HORS DU CANADA
Reçues	1	12
Acceptées	1	12
Refusées	0	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars 2018	0	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec, présentées au cours de l'exercice 2017-2018		13

### Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	AU CANADA	HORS DU CANADA
Reçues	0	520
Acceptées en totalité	0	0
Acceptées en partie	0	537
Refusées	0	1
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars 2018	0	116

23. RLRQ, chapitre I-8, r. 19.

DEMANDES ACCEPTÉES EN PARTIE SOUS RÉSERVE D'UNE FORMATION À ACQUÉRIR PAR LE CANDIDAT	AU CANADA	HORS DU CANADA
Stages prescrits	0	94
Cours et stages prescrits	0	443 <sup>24</sup>

DEMANDES ACCEPTÉES À LA SUITE DE LA RÉUSSITE DE LA FORMATION PRESCRITE AU CANDIDAT	AU CANADA	HORS DU CANADA
Stages réussis	0	40
Cours et stages réussis	0	528

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec, présentées au cours de l'exercice 2017-2018	520
---	-----

L'Ordre n'a pas adopté de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* fixant les normes d'équivalence d'autres conditions et modalités de délivrance des permis.

#### Admission par équivalence aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste

Au cours de l'exercice 2017-2018, le Comité d'admission par équivalence des infirmières praticiennes spécialisées n'a pas eu à se réunir, les demandes de reconnaissance d'équivalence présentées à l'Ordre étant traitées de façon administrative conformément au *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme ou de la formation aux fins de la délivrance*

*d'un certificat de spécialiste de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec pour l'exercice des activités visées à l'article 36.1 de la Loi sur les infirmières et les infirmiers*<sup>25</sup>.

Le Comité d'admission par équivalence des infirmières cliniciennes spécialisées en prévention et contrôle des infections s'est, pour sa part, réuni une seule fois et a rendu une décision favorable à l'égard de la personne concernée.

Les tableaux suivants font état des activités liées à l'admission par équivalence aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste, pendant l'exercice 2017-2018.

#### Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	AU CANADA	HORS DU CANADA
Reçues	3	1
Acceptées	1	1
Refusées	0	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars 2018	2	0

Nombre de candidats concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec, présentées au cours de l'exercice 2017-2018	4
--	---

24. Soit 237 programmes avec un ou des compléments de formation et 206 programmes sans complément de formation.

25. RLRQ, chapitre I-8, r. 15.2

## Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	AU CANADA	HORS DU CANADA
Reçues	3	0
Acceptées en totalité	1	0
Acceptées en partie	0	0
Refusées	0	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars 2018	2	0

DEMANDES ACCEPTÉES EN PARTIE SOUS RÉSERVE D'UNE FORMATION À ACQUÉRIR PAR LE CANDIDAT	AU CANADA	HORS DU CANADA
Stages prescrits	0	0
Cours et stages prescrits	0	0

DEMANDES ACCEPTÉES À LA SUITE DE LA RÉUSSITE DE LA FORMATION PRESCRITE AU CANDIDAT	AU CANADA	HORS DU CANADA
Stages réussis au cours de l'exercice 2017-2018	1	0
Cours et stages réussis au cours de l'exercice 2017-2018	0	0

Nombre de candidats concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec, présentées au cours de l'exercice 2017-2018	3
---	---


L'Ordre n'a pas adopté de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* fixant les normes d'équivalence d'autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialistes.

### Demandes d'information des clientèles de l'Ordre

Au cours de l'exercice 2017-2018, la Direction, Registrariat et examens a répondu à 72 829 demandes d'information (50 139 appels téléphoniques et 22 690 courriels) portant sur des sujets relevant de son mandat, en plus de recevoir 5 305 visites au comptoir du siège de l'Ordre. Les demandes provenaient des diverses clientèles de l'Ordre, soit les membres, les étudiants, les employeurs et le public en général. La Direction, Registrariat et examens a aussi expédié 3 524 trousseaux destinés à répondre aux demandes d'information relatives à l'obtention du permis de l'OIIQ par des infirmières hors du Québec. De plus, 20 trousseaux destinés à répondre aux demandes d'information concernant le certificat d'infirmière praticienne spécialisée et le certificat d'infirmière clinicienne spécialisée ont été expédiés.

Enfin, la Direction, Registrariat et examens a tenu, en 2017-2018, 12 rencontres avec des représentants de divers partenaires institutionnels tels les milieux d'enseignement et Recrutement Santé Québec.

La secrétaire,



**Carole Mercier**, inf., B. Sc. inf., M. Sc. (adm. de la santé),  
IMHL, ASC

La directrice de la Direction, Registrariat et examens,



**Yolaine Rioux**, inf., M. Sc. inf., LL. M., Adm.A.

## RAPPORT

# DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément au *Code des professions*<sup>26</sup>, à la *Loi sur les infirmières et les infirmiers*<sup>27</sup> et aux règlements y afférents, le Conseil d'administration exerce l'ensemble des droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, à l'exception de ceux qui sont du ressort de l'Assemblée générale des membres et de ceux qu'il a délégués. Il est formé de vingt-quatre administrateurs élus, dont la présidente de l'OIIQ, et de quatre administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec (OPQ). Les administrateurs sont entrés en fonction lors de la clôture de l'Assemblée générale annuelle du 20 novembre 2017, pour un mandat de deux ans.

## Réunions

Au cours de l'exercice 2017-2018, le Conseil d'administration (CA) a tenu six séances ordinaires et deux séances extraordinaires. De plus, il a tenu cinq séances plénières sur la gouvernance de l'OIIQ.

La 97<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle de l'OIIQ a eu lieu le 20 novembre 2017 au Palais des congrès de Montréal. La 98<sup>e</sup> se tiendra au même endroit, le 5 novembre 2018.

Le Congrès annuel a eu lieu les 20 et 21 novembre 2017 et avait pour thème : *Profession infirmière. Profession affirmée.*

## Activités principales

Élection de la présidente et des membres du Comité exécutif (CE)

Le 16 novembre 2016, les administrateurs élus du CA avaient réélu la présidente, Lucie Tremblay, pour le mandat 2016-2018.

Le 19 novembre 2017, les administrateurs du CA ont élu France Laframboise à titre de vice-présidente du CE pour le mandat 2017-2018. Les deux membres suivants

du CE ont été réélus pour le mandat 2017-2018 : François-Régis Fréchette, trésorier, et Louise Villeneuve, administratrice. Pierre-R. Tremblay a quant à lui été réélu au poste d'administrateur nommé par l'OPQ, pour 2017-2018.

### Cotisation et frais administratifs

La cotisation annuelle était de 359,73 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018. À ce montant s'ajoutaient les taxes de 17,99 \$ (TPS) et de 35,88 \$ (TVQ), la prime annuelle d'assurance responsabilité de 9,67 \$ de même que la contribution à l'OPQ d'un montant de 27,00 \$, fixé par le gouvernement, pour un total de 450,27 \$.

En matière d'affaires juridiques et réglementaires, le Conseil d'administration :

- a adopté le *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec* avec les modifications proposées et l'a transmis à l'OPQ pour examen et approbation, conformément à l'article 95.2 du *Code des professions*;

26. RLRQ, chapitre C-26.

27. RLRQ, chapitre I-8.

- a adopté le projet de modifications au *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire* en vue de préciser son assujettissement à la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* et a procédé à une consultation des ordres concernés sur ce projet, conformément au paragraphe h) de l'article 94 du *Code des professions*;
- en vue de la mise en œuvre de la Loi 11 modifiant le *Code des professions*, a fixé à trois ans la durée des mandats du président et des administrateurs élus et nommés; a limité à trois le nombre de mandats du président, à ce titre, et à quatre le nombre de mandats consécutifs à titre d'administrateur; a déterminé que l'élection du président se fera parmi les 12 administrateurs élus par scrutin secret au suffrage des administrateurs élus et nommés; a fixé à tous les trois ans la tenue du scrutin pour tous les postes, au niveau tant provincial que régional; a déterminé qu'à compter de 2020, les membres de chacune des 12 sections de l'OIIQ voteront, simultanément et par voie électronique, pour un maximum de trois « candidats administrateurs » et un maximum de dix « conseillers de section »; a déterminé qu'à compter de 2020, un collège électoral formé de l'ensemble des conseillers de section, soit un maximum de 120 grands électeurs, élira par voie électronique, parmi l'ensemble des « candidats administrateurs », un administrateur pour chacune des 12 sections; a déterminé qu'à compter de 2020, les ordres régionaux garderont la responsabilité de l'élection des conseillers de section, en application de leurs règlements généraux respectifs; a déterminé que toute vacance à un poste d'administrateur élu sera remplie par le Conseil d'administration, qui désignera lui-même à cette fin un des candidats administrateurs élus lors de la précédente élection au sein de la région concernée.

En matière d'affaires professionnelles, d'orientations, de prises de position et de lignes directrices, le Conseil d'administration :

- a adopté le programme annuel d'inspection professionnelle pour l'année 2018-2019, tel qu'établi par le Comité d'inspection professionnelle;
- a poursuivi l'introduction des questions sous forme de questions à choix de réponses (« QCR ») dans l'examen professionnel pour la session d'examen de mars 2018, en ciblant une composition de 2/3 de QCR et de 1/3 de questions ouvertes à réponse courte (« QORC ») et a déterminé que la proportion de QCR à l'examen de septembre 2018 serait établie en fonction de l'analyse des résultats de l'examen de mars 2018;
- a fixé les dates des sessions d'examen professionnel pour les années 2021, 2022 et 2023;
- a fixé les dates des sessions d'examen de spécialité IPS pour les années 2018 (soins de première ligne et cardiologie) et 2019 (néphrologie et néonatalogie) et les dates des sessions d'examen de spécialité ICS en prévention et contrôle des infections, pour les années 2018 et 2019;
- a entériné l'avis du Comité de la formation des infirmières selon lequel toute nouvelle autorisation de programme technique en soins infirmiers doit s'inscrire dans la formation infirmière intégrée DEC-BAC et doit tenir compte du nombre de places de stage, qu'un arrimage formel avec l'université du territoire est incontournable pour l'intégration des programmes et que le Comité de la formation des infirmières devrait être consulté au cours du processus d'analyse d'une nouvelle autorisation et non pas seulement pour les fins de la modification réglementaire;
- a entériné l'avis du Comité de la formation des infirmières selon lequel le programme du Collège Rosemont devait être ajouté au *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* et l'a transmis au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, au Bureau de coopération interuniversitaire, à l'Office des professions du Québec et à la Fédération des cégeps;
- a entériné les recommandations du Comité de la formation des infirmières selon lesquelles les établissements d'enseignement devraient être sensibilisés à la nécessité de considérer l'intégration des technologies de l'information et de la communication (« TIC ») dans la formation infirmière – les compétences définies par l'Association canadienne des écoles de sciences infirmières (ACESI) pouvant servir de guide à cette réflexion – et a transmis cet avis au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, au Bureau de coopération interuniversitaire, à l'Office des professions du Québec et à la Fédération des cégeps;
- a entériné l'avis du Comité de la formation des infirmières selon lequel les milieux cliniques et les établissements d'enseignement doivent définir de nouvelles balises et les prémisses requises pour une réelle collaboration entre eux en ce qui concerne l'enseignement des soins de plaies, y compris des engagements formels de collaboration et l'établissement de modalités permettant aux étudiants d'avoir une exposition optimale à

l'évaluation et au traitement des plaies, lors de leurs stages, puis a transmis cet avis au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, au Bureau de coopération interuniversitaire, à l'Office des professions du Québec et à la Fédération des cégeps;

- a entériné l'avis du Sous-comité d'examen des programmes d'accorder un agrément provisoire au diplôme d'infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne (IPSP) de l'Université McGill pour une période de cinq ans prenant fin en décembre 2021, avec obligation de faire rapport en décembre 2017 quant aux buts, objectifs et compétences du programme ainsi qu'à leur diffusion, et en a informé le Bureau de coopération interuniversitaire et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
- a entériné l'avis du Sous-comité d'examen des programmes d'accorder un agrément au diplôme d'IPSP de l'Université de Sherbrooke pour une période de cinq ans prenant fin en mai 2022 et en a informé le Bureau de coopération interuniversitaire et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
- a entériné l'avis du Sous-comité d'examen des programmes d'accorder un agrément au diplôme d'IPSP de l'Université Laval pour cinq ans, prenant fin en juin 2022, avec obligation de faire rapport en juin 2019 quant au suivi des recommandations du rapport de visite, et en a informé le Bureau de coopération interuniversitaire et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
- a entériné l'avis du Sous-comité d'examen des programmes d'accorder un agrément au diplôme d'IPSP de la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal pour une période de cinq ans prenant fin en novembre 2022, avec obligation de produire, en novembre 2019, un rapport faisant état du suivi des recommandations du rapport de visite des évaluateurs, et en a informé le Bureau de coopération interuniversitaire et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
- a adopté les principes du guide d'exercice révisé, conjointement avec les ordres professionnels concernés, sur l'aide médicale à mourir;
- a appuyé l'énoncé de position de l'Association pour la santé publique du Québec (AS PQ) : *Bâtir la santé durable au 21<sup>e</sup> siècle*.
- a adopté le *Cadre de référence sur l'exercice infirmier auprès des personnes hébergées en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)*;
- a procédé à l'adoption finale du document maître sur la psychothérapie intitulé *L'exercice de la psychothérapie et des interventions qui s'y apparentent découlant des travaux inter-ordres* et en a autorisé la publication, la diffusion et la promotion auprès des membres de l'OIIQ;
- a procédé à une adoption de principe des cinq lignes directrices suivantes en remplacement des versions antérieures, le cas échéant : *Pratique clinique de l'infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne, Pratique clinique de l'infirmière praticienne spécialisée en santé mentale, Pratique clinique de l'infirmière praticienne spécialisée en soins aux adultes, Pratique clinique de l'infirmière praticienne spécialisée en soins pédiatriques et Pratique clinique de l'infirmière praticienne spécialisée en néonatalogie* et en a autorisé, avec l'accord du Collège des médecins du Québec, une diffusion limitée à l'intention des partenaires responsables de déployer l'offre de stages, dans le but de favoriser un arrimage entre celle-ci et les exigences réglementaires;
- a pris acte du retrait du site Web de l'OIIQ du document de référence intitulé *Pratique infirmière avancée – Réflexion sur le rôle de l'infirmière clinicienne spécialisée* et du retrait de la prise de position de l'OIIQ intitulée *L'infirmière clinicienne spécialisée : Rôle essentiel à la qualité des soins et à la protection du public*, dont la diffusion avait été autorisée en vue de préparer un projet de règlement; a pris acte de la décision du Comité d'experts ministériels en soins infirmiers (CEMSI) de poursuivre la coordination des travaux sur la pratique infirmière avancée avec les parties prenantes concernées; a autorisé l'OIIQ à poursuivre sa collaboration avec le CEMSI, a recommandé à ce dernier la participation d'infirmières de pratique avancée et de conseillères cadres à ses travaux et lui a recommandé de faire état de la situation afin de circonscrire les besoins de la population en termes de pratique infirmière avancée.

---

En matière d'affaires administratives, le Conseil d'administration :

- a constitué le Comité des requêtes de l'OIIQ, lequel aura pour mandat de prononcer des décisions à portée individuelle en application des lois et règlements qui régissent l'exercice de la profession infirmière;

- a constitué le Comité des ressources humaines de l'OIIQ;
- a constitué le Comité d'éthique, chargé de faire des recommandations au CA en matière de déontologie et d'éthique;
- a reconduit le mandat de la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L, pour l'exercice 2017-2018 relativement à l'audit des états financiers de l'OIIQ, ainsi que pour la vérification annuelle des comptes de dépenses de la présidente, de la directrice générale et de la secrétaire, sous réserve de l'approbation des délégués réunis à l'Assemblée générale annuelle;
- a approuvé l'indexation versée aux ordres régionaux en 2016-2017, a versé une indexation de la subvention 2017-2018 basée sur les augmentations de l'indice des prix à la consommation (IPC) du Québec en 2015 et 2016, soit 1,1 % et 0,7 % et a déterminé que le CA devrait se prononcer annuellement sur l'indexation de la subvention aux ordres régionaux;
- a fixé à 362,25 \$ la cotisation annuelle à l'OIIQ pour la période d'inscription au Tableau du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019, soit une indexation de 2,52 \$ qui correspond au taux d'inflation de l'IPC Québec 2016, soit 0,7 %, afin de permettre à l'OIIQ d'exercer ses activités de protection du public, sous réserve de l'approbation des délégués réunis à l'Assemblée générale annuelle, conformément au troisième alinéa de l'article 11 de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers*;
- a supprimé l'utilisation du formulaire papier pour la déclaration annuelle dès l'inscription au Tableau 2018-2019 de l'OIIQ;
- a inscrit par défaut, dans le formulaire électronique d'inscription au Tableau de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, un don de 5 \$ à la Fondation pour l'année 2018-2019;
- a approuvé une version révisée de la *Politique d'approvisionnement responsable et d'approbations requises*;
- a adopté la *Politique sur le contrôle interne*;
- a adopté la *Politique relative à l'Assemblée générale annuelle*;
- a adopté la *Politique sur les rôles et responsabilités de la présidente, de la directrice générale et de la secrétaire*;
- a adopté la *Politique d'intégration, d'orientation et de développement continu des compétences des administrateurs*;
- a adopté une version révisée de la *Politique linguistique*;
- a adopté la *Politique de sécurité de l'information*;
- a adopté une version révisée de la *Politique sur les comités*;
- a adopté la *Politique d'évaluation du fonctionnement et de la performance du Conseil d'administration*;
- a adopté la *Politique sur le fonctionnement du Conseil d'administration*;
- a adopté les états financiers audités du 31 mars 2017 tels que présentés, incluant le fonds général et le fonds de gestion du risque;
- a adopté le texte du régime de retraite des employés de l'OIIQ modifié et refondu au 1<sup>er</sup> janvier 2017, édition juin 2017;
- a décidé de tenir la 98<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle des membres, le lundi 5 novembre 2018, à 12 h 30, au Palais des congrès de Montréal;
- a décidé de tenir l'Assemblée générale annuelle et le Congrès de l'OIIQ à Montréal à chaque année et de réévaluer cette décision lors de l'implantation des nouvelles règles de gouvernance découlant du chapitre 11 de la loi de 2017;
- a décidé d'utiliser comme base aux fins du calcul de la subvention annuelle des ordres régionaux pour l'année 2018-2019 le montant de subvention versé au cours de l'exercice 2017-2018 (1 048 983 \$), indexé selon l'IPC Québec 2016, soit 0,7 %, pour un montant total de 1 056 326 \$;
- a décidé de poursuivre les travaux identifiés en 2017-2018 au programme de gestion intégrée des risques au cours de l'année 2018-2019 et de maintenir le profil de risques intégré et le seuil de tolérance comme proposé;
- a adopté les budgets du Fonds général et du Fonds de gestion du risque pour l'exercice 2018-2019 et a mandaté la directrice générale de prendre les actions nécessaires afin d'atteindre l'équilibre budgétaire;
- a confié à la directrice générale le mandat de négocier et de signer l'entente avec le Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone (SIDIIEF) suivant les conditions et les modalités présentées séance tenante;

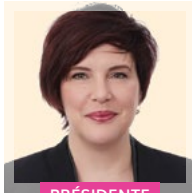
- a autorisé la directrice générale à négocier et à conclure toute entente, présente et à venir, en lien avec les assurances collectives afin de maintenir une assurance collective à titre d'avantages auprès des employés de l'OIIQ;
- a fixé la rémunération de la directrice générale selon le profil de compétences et l'expertise nécessaire à la gestion d'un ordre professionnel. Par conséquent, cette rémunération a été déterminée conformément aux paramètres de la structure salariale de l'OIIQ établie à la suite d'une enquête sur la rémunération globale, réalisée en 2016. La fonction de directrice générale est positionnée à l'échelle 15 qui prévoit un minimum de 170 210 \$ et un maximum de 255 310 \$ par année, en plus des avantages imposables. Le salaire de base pour l'année de référence, pour un emploi exclusif, à temps plein, est de 223 400 \$, auquel s'ajoutent 44 160 \$ pour les avantages offerts aux employés de l'OIIQ (régime de retraite, assurances, congés payés), ainsi que ceux négociés par contrat tels que le stationnement et les cotisations professionnelles;
- a décidé de verser des cotisations d'exercice et de stabilisation 2018-2019 au régime de retraite des employés de l'OIIQ le 28 mars 2018 et de réviser les budgets 2018-2019 en conséquence;
- a retenu la firme Connexence en vue d'offrir une plateforme de gestion des apprentissages (LMS), pour une période de cinq ans;
- a autorisé la directrice générale de l'OIIQ à négocier et à signer un contrat de services professionnels avec l'entreprise Gestisoft inc., pour la plateforme de gestion du Tableau de l'OIIQ;
- a sélectionné la société Julie Diamond Communications et l'Agence Globale de Communications comme partenaires de représentation publicitaire et créativité média de l'OIIQ pour les trois prochaines années;
- a renouvelé avec La Capitale le programme d'assurance pour l'année 2018-2019.
- a nommé Barbara Harvey à titre d'inspectrice à la Direction, Surveillance et inspection professionnelle, détenant tous les pouvoirs d'enquête prévus à l'article 192 du *Code des professions*, pour assister le Comité d'inspection professionnelle ou un de ses membres;
- a nommé Luisa Ciofani, infirmière (permis n° 81 2291) de la région de Montréal / Laval, pour agir à titre de syndique ad hoc à la suite d'un avis rendu par le Comité de révision;
- a nommé Josée Dorval à titre de syndique adjointe;
- a nommé Louise Deschênes à titre de syndique adjointe, pour un mandat temporaire pendant la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 22 juin 2018;
- a nommé Yolaine Rioux, directrice, Direction, Registrariat et examens et Sylvie Paquet, directrice adjointe de la même Direction, à titre de secrétaires adjointes de l'OIIQ, leur attribuant les rôles et responsabilités dévolus à la secrétaire par le *Code des professions* et la *Loi sur les infirmières et les infirmiers*, en cas d'empêchement d'agir de cette dernière;
- a nommé Joël Brodeur, directeur, Direction, Développement et soutien professionnel, à titre de délégué substitut au Conseil interprofessionnel du Québec;
- a renouvelé le mandat de Gyslaine Desrosiers à titre de représentante de l'OIIQ au Conseil d'administration du SIDIIEF pour le mandat 2018-2020 et a nommé à ce titre, pour le même mandat, France Laframboise;
- a constitué un comité ad hoc sur la subvention aux ordres régionaux, lequel aura pour mandat de déterminer le montant global de la subvention pour le prochain cycle triennal 2019-2022 et sa ventilation par ordre régional, de proposer un plan d'utilisation des fonds non affectés disponibles et d'assurer un suivi annuel pour la même période;
- a octroyé l'Insigne du mérite de l'OIIQ, édition 2017, à Clémence Dallaire;
- a proposé la candidature de Linda Morneau pour l'octroi d'un prix Mérite du CIQ, édition 2017.

En matière de nominations et de mandats, le Conseil d'administration :

- a nommé France Desroches, Johanne Maître et Sandra Moretti enquêteuses en matière d'exercice illégal et d'usurpation de titre;
- a nommé Sonia Sévigny et Johanne Dubé à titre d'inspectrices, à la Direction, Surveillance et inspection professionnelle;

**MEMBRES DU**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**AU 31 MARS 2018**

BAS-SAINT-LAURENT/  
 GASPÉSIE-ÎLES-DE-  
 LA-MADELEINE



**PRÉSIDENTE**

**Deyna-Marie L'Heureux,**  
 inf., B. Sc. inf.  
 Enseignante  
 en soins infirmiers  
 Cégep de Rimouski

SAGUENAY-  
 LAC-SAINT-JEAN/  
 NORD-DU-QUÉBEC



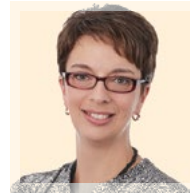
**PRÉSIDENTE**

**Nancy Bouchard,** inf.  
 Infirmière clinicienne  
 Clinique des maladies  
 neuromusculaires  
 Hôpital de Jonquière  
 CIUSSS du Saguenay-  
 Lac-Saint-Jean

QUÉBEC



**Philippe Asselin,**  
 inf., M. Sc.  
 Infirmier en pratique  
 avancée  
 Direction des soins  
 infirmiers  
 CHU de Québec –  
 Université Laval



**Marylaine Bédard,**  
 inf., B. Sc.  
 Chef de service  
 intérimaire  
 Services de santé  
 courants et généraux,  
 territoire Haute-Saint-  
 Charles et Portneuf  
 CIUSSS de la  
 Capitale-Nationale



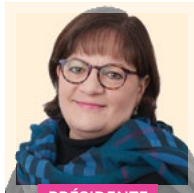
**Nathalie Gauthier,**  
 inf., M. Sc. inf.  
 Conseillère cadre  
 en soins infirmiers  
 Direction nationale  
 des soins et services  
 infirmiers  
 Ministère de la Santé  
 et des Services sociaux

MAURICIE/CENTRE-  
 DU-QUÉBEC



**Chantal Lehoux,**  
 inf., B. Sc. inf., M. Sc. adm.  
 Agente de planification,  
 de programmation et de  
 recherche (cardiologie,  
 neurovasculaire)  
 Direction des soins  
 infirmiers  
 CIUSSS de la Mauricie-  
 et-du-Centre-du-Québec

ESTRIE



**PRÉSIDENTE**

**Maryse Grégoire,**  
 inf., B. Sc., M. A.  
 Conseillère cadre  
 clinicienne-urgence  
 Direction adjointe  
 des soins infirmiers –  
 Développement de la  
 pratique en soins infirmiers  
 Mission universitaire  
 et recherche  
 CIUSSS de l'Estrie – CHUS  
 Université de Sherbrooke

MONTRÉAL/LAVAL

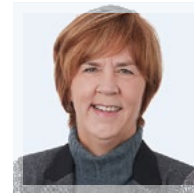


**PRÉSIDENTE**

**Josée F. Breton,**  
 inf., B. Sc. inf., M.B.A.  
 Conseillère senior en  
 organisation des soins  
 et des technologies de  
 l'information  
 Direction des soins  
 infirmiers  
 Centre hospitalier de  
 l'Université de Montréal



**Lise Bertrand,**  
 inf., M. Sc.  
 Conseillère clinique  
 Info-Santé 811  
 Direction nationale  
 des soins et services  
 infirmiers – Ministère de  
 la Santé et des Services  
 sociaux  
 Chef d'administration  
 du Service régional  
 Info-Santé  
 CISSS de Laval

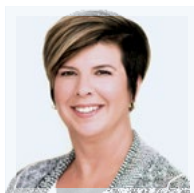


**Johanne Boileau,**  
 inf., M. Sc.  
 Directrice des soins  
 infirmiers  
 CIUSSS du  
 Centre-Ouest-de-  
 l'Île-de-Montréal

MONTRÉAL/LAVAL (SUITE)



**Annick Leboeuf,**  
 inf., M. Sc.  
 Consultante Inc.

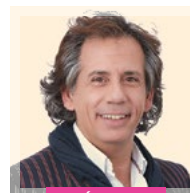


**Lucie Tremblay,** inf.,  
 M. Sc., Adm.A., CHE, ASC  
 Présidente  
 Ordre des infirmières et  
 infirmiers du Québec



**Louise Villeneuve,**  
 inf., M. Sc.  
 Directrice adjointe  
 à l'évaluation et au  
 développement de la  
 pratique professionnelle  
 Direction des soins  
 infirmiers  
 CIUSSS du  
 Nord-de-l'Île-de-Montréal

OUTAOUAIS



**PRÉSIDENT**

**François-Régis Fréchette,**  
 inf., B. Sc.  
 Chef d'unités, urgence et  
 hospitalisation (intérim)  
 Direction des soins  
 infirmiers-Gestion des  
 urgences et unités  
 communautaires  
 Hôpital Mémorial  
 de Wakefield  
 CISSS de l'Outaouais



**PRÉSIDENTE**

**Danielle Gélinas,**  
 inf., B. Sc.  
 Microprogramme  
 2<sup>e</sup> cycle en gestion des  
 organisations de la  
 santé et services sociaux  
 Retraitée

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

## CÔTE-NORD



PRÉSIDENTE

**Marie Blanchet LeGendre,**  
inf., M. Éd.  
Retraitée

CHAUDIÈRE-  
APPALACHES

PRÉSIDENTE

**Ginette Bernier,**  
inf., M. Sc. adm.  
Retraitée

## LAURENTIDES/LANAUDIÈRE



PRÉSIDENTE

**France Laframboise,**  
inf., M. Sc., IMHL, ASC,  
Fellow FORCES  
Infirmière gestionnaire et  
administratrice de sociétés

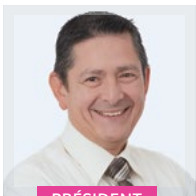


**Andrée Desmarais,**  
inf., M. Sc.  
Retraitée



**Roxanne L'Écuyer,**  
inf., B. Sc.  
Infirmière chef d'unité  
en soins de longue durée  
Centre d'hébergement  
des Hauteurs  
CISSS des Laurentides

## MONTÉRÉGIE



PRÉSIDENT

**Daniel Cutti,**  
inf., B. Sc.  
Infirmier premier  
assistant en chirurgie  
(IPAC)  
Centre hospitalier de  
l'Université de Montréal



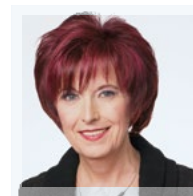
**Chantal Doddridge,**  
inf., M. Sc.  
Conseillère cadre  
en soins infirmiers  
(Volet enseignement)  
CISSS de la  
Montérégie-Centre



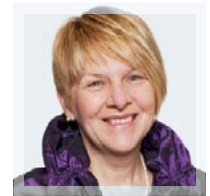
**Shirley Dorismond,** inf.  
Infirmière clinicienne  
CIUSSS du Centre-Sud-  
de-l'Île-de-Montréal  
(en fonction jusqu'au  
20 novembre 2017)



**Geneviève Morin,** inf.  
Infirmière clinicienne  
Soins médico-  
esthétiques et anti-âge  
(en fonction jusqu'au  
21 avril 2017)

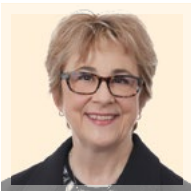


**Gabrielle Tourigny,** inf.  
M. Sc. inf.  
Administratrice de  
la Société des soins  
palliatifs à domicile du  
Grand Montréal  
(en fonction depuis  
le 3 mai 2017)



**Renée Lafrenière,** inf.  
B. Sc. inf., D.E.S.S.  
(adm. pub.)  
Retraitée  
(en fonction depuis  
le 7 décembre 2017)

## ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC



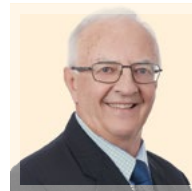
**Andrée Blanchet,**  
Adm.A., ASC  
Directrice générale  
– GP-Québec  
(en fonction jusqu'au  
21 avril 2017)



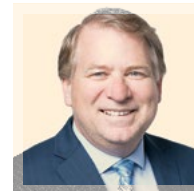
**Annie Blouin,**  
M.B.A.  
Associée  
Odgers Berndtson



**Jacqueline Cods,**  
M. Ps. org., CRIA, ASC, PCC  
Vice-présidente  
partenariats RH  
et coach exécutif  
JMC Groupe Conseil



**Pierre R. Tremblay,**  
M.B.A.  
Avocat retraité  
Consultant en  
administration



**Pierre Hamel,**  
B. Sc., ASA, AICA, ASC  
Directeur général  
Société de  
compensation en  
assurance médicaments  
du Québec (en fonction  
depuis le 14 juin 2017)

## RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

La rémunération des administrateurs de l'Ordre peut comprendre le salaire de base, les avantages sociaux, ainsi que la valeur du jeton de présence, du jeton de transport et du jeton de préparation.

Les tableaux ci-dessous présentent les administrateurs élus et nommés du Conseil d'administration 2016-2018 de l'Ordre. Pour chaque administrateur sont mentionnées la section, la date d'entrée en fonction et la rémunération, de même que la présence aux différentes instances de l'Ordre. La rémunération tient compte également des autres activités auxquelles l'administrateur est convié, selon le cas.

### Administrateurs élus du Conseil d'administration 2016-2018

NOM, PRÉNOM	TITRE	SECTION	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	RÉMUNÉ- RATION	PRÉSENCE					PRÉSENCE TOTALE
					CONSEIL D'ADMINIS- TRATION (CA)	COMITÉ EXÉCUTIF (CE)	COMITÉ D'AUDIT ET DES FINANCES (CAF)	COMITÉ DE GOUVER- NANCE (CG)	COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (CRH)	
Asselin, Philippe	Administrateur	Q	2016-11-07	10 165 \$	15,5/16,5					15,5/16,5
Bédard, Marylaine	Administratrice	Q	2016-11-07	10 385 \$	16/16					16/16
Bernier, Ginette	Vice-présidente	CA	2004-11-01	20 265 \$	16/16	6,5/6,5		3,25/4		25,75/26,5
Bertrand, Lise	Administratrice	M/L	2012-10-29	10 395 \$	16/16				2/2	18/18
Blanchet LeGendre, Marie	Administratrice	CN	2008-11-03	10 385 \$	16/16					16/16
Boileau, Johanne	Administratrice	M/L	2012-06-20	9 480 \$	14/16				2/2	16/18
Bouchard, Nancy	Administratrice	SLSJNQ	2014-12-11	3 815 \$	14/16					14/16
Breton, Josée F.	Administratrice	M/L	2008-11-03	7 630 \$	13/16					13/16
Cutti, Daniel	Administrateur	M	2014-11-03	9 585 \$	16,5/16,5					16,5/16,5
Desmarais, Andrée	Administratrice	LL	2014-11-03	9 325 \$	17/18					17/18
Doddridge, Chantal	Administratrice	M	2014-11-03	10 280 \$	16,5/17			1/1		17,5/18
Dorismond, Shirley <sup>(1)</sup>	Administratrice	M	2016-11-07	3 565 \$	6/8					6/8
Fréchette, François-Régis	Trésorier	O	2010-11-08	23 970 \$	16,5/16,5	9,5/11	9,5/9,5			35,5/37
Gauthier, Nathalie	Administratrice	Q	2012-10-29	10 385 \$	16/16					16/16
Gélinas, Danielle	Administratrice	AT	2014-11-03	10 385 \$	16/16					16/16
Grégoire, Maryse	Administratrice	E	2012-10-29	9 405 \$	16/16					16/16
Laframboise, France	Administratrice	LL	2012-10-29	11 275 \$	13/16	4,5/4,5		1/1		18,5/21,5
Lafrenière, Renée <sup>(2)</sup>	Administratrice	M	2017-12-07	4 145 \$	7/7					7/7
Leboeuf, Annick	Administratrice	M/L	2010-11-08	8 765 \$	15/16					15/16
L'Écuyer, Roxanne	Administratrice	LL	2016-11-07	7 620 \$	14/16					14/16
Lehoux, Chantal	Administratrice	MCQ	2016-11-07	9 850 \$	16/16			1/1		17/17
L'Heureux, Deyna-Marie	Administratrice	BSLGIM	2016-11-07	10 385 \$	16/16					16/16
Tourigny, Gabrielle <sup>(3)</sup>	Administratrice	M	2017-05-03	8 050 \$	16/16					16/16
Tremblay, Lucie <sup>(4)</sup>	Présidente	M/L	2012-10-29	194 832 \$	16/16	10,5/10,5		4/4		30,5/30,5
Villeneuve, Louise	Administratrice	M/L	2008-11-03	15 665 \$	16/16	9,5/11				25,5/27

## Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec (OPQ) au Conseil d'administration 2016-2018

NOM, PRÉNOM	TITRE	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	VALEUR DU JETON COMPEN- SATOIRE <sup>(7)</sup>	PRÉSENCE					PRÉSENCE TOTALE
				CONSEIL D'ADMINIS- TRATION (CA)	COMITÉ EXÉCUTIF (CE)	COMITÉ D'AUDIT ET DES FINANCES (CAF)	COMITÉ DE GOUVER- NANCE ET D'ÉTHIQUE (CGE)	COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (CRH)	
Blanchet, Andrée <sup>(5)</sup>	Administratrice	2008-11-03	925 \$	2/2					2/2
Blouin, Annie	Administratrice	2016-11-07	5 845 \$	15/16		0/1			15/17
Codsi, Jacqueline	Administratrice	2014-11-03	6 460 \$	13/16			2/2	2/2	17/20
Hamel, Pierre <sup>(6)</sup>	Administrateur	2017-06-14	7 745 \$	12/14			1/1		13/15
Tremblay, Pierre R.	Administrateur	2012-10-29	16 125 \$	15/16	10,5/11	4/4			29,5/31

(1) En fonction jusqu'au 20 novembre 2017.

(2) En fonction depuis le 28 novembre 2017.

(3) En fonction depuis le 25 avril 2017.

(4) Salaire de base pour un emploi exclusif, à temps plein, auquel s'ajoutent la somme de 31 497 \$ pour les avantages imposables aux employés de l'OIIQ (régime de retraite, assurances, congés payés), ainsi que ceux négociés par contrat tels que les cotisations professionnelles.

(5) En fonction jusqu'au 21 avril 2017.

(6) En fonction depuis le 14 juin 2017.

(7) Le jeton est assumé par l'OPQ, toutefois l'OIIQ offre un jeton compensatoire.

### LÉGENDE DES SECTIONS

BSLGIM	Bas-Saint-Laurent/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
SLSJNQ	Saguenay-Lac-Saint-Jean/Nord-du-Québec
Q	Québec
MCQ	Mauricie/Centre-du-Québec
E	Estrie
M/L	Montréal/Laval
O	Outaouais
AT	Abitibi-Témiscamingue
CN	Côte-Nord
CA	Chaudière-Appalaches
LL	Laurentides/Lanaudière
M	Montérégie

## RAPPORT

# DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité exécutif exerce les pouvoirs que le Conseil d'administration lui a délégués, conformément à l'article 96.1 du *Code des professions*.

## Réunions

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2017 et le 31 mars 2018, le Comité exécutif a tenu douze séances ordinaires, dont trois par conférence téléphonique.

## Activités principales

En matière de révocation d'immatriculation, le Comité exécutif :

- a révoqué le certificat d'immatriculation de deux étudiantes;
- a permis la délivrance d'un nouveau certificat d'immatriculation à une étudiante.

En matière de stage et de cours de perfectionnement, le Comité exécutif :

- a accepté les recommandations du Comité d'inspection professionnelle et a imposé à un membre le cours « Méthodes d'évaluation de la santé » avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles;
- a accepté les recommandations du Comité d'inspection professionnelle et a imposé à onze membres un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles, et a maintenu sa décision pour deux de ces membres;
- a imposé à 117 infirmières un stage de perfectionnement avec limitation du droit d'exercice, conformément au *Règlement sur le stage et le cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et aux infirmiers* et a accepté la demande de 21 infirmières de les en dispenser.

En matière de recommandations du Conseil de discipline, le Comité exécutif :

- a accepté la recommandation du Conseil de discipline et a imposé à un membre de compléter avec succès les deux cours suivants : « Le code de déontologie : un guide éclairant pour l'infirmière » et « Enjeux éthiques dans la pratique infirmière », avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles.

En matière d'usurpation du titre réservé et d'exercice illégal de la profession, le Comité exécutif :

- a autorisé deux nouvelles poursuites pénales en vertu de l'article 189 du *Code des professions*.

En matière de déclaration de culpabilité à une infraction criminelle ou disciplinaire, le Comité exécutif :

- a été saisi, en vertu de l'article 55.1 du *Code des professions*, de 16 dossiers de membres déclarés coupables d'infractions criminelles. Après analyse, le CE a décidé de n'imposer aucune mesure à 12 de ces membres, compte tenu de l'absence de lien entre l'exercice de la profession et les infractions commises ou du fait que celles-ci ne compromettaient pas la protection du public. Dans 4 cas, le Comité a radié le membre de façon provisoire, soit jusqu'à la décision de la syndique de ne pas porter plainte ou jusqu'à la décision finale en discipline, si la syndique décide de porter plainte;
- a été saisi, en vertu des articles 45 et 45.1 du *Code des professions*, de 19 dossiers de non-membres déclarés coupables d'infractions criminelles. Le CE a refusé la demande d'immatriculation d'un candidat, il a autorisé la délivrance et l'inscription au Tableau d'un autre candidat (dont il a toutefois limité le droit d'exercice pour une période de cinq ans) et il a autorisé l'inscription au Tableau d'un titulaire de permis qui n'était pas inscrit en

2016-2017. Dans les 16 autres cas, le CE a estimé que la condamnation criminelle ne devait pas faire obstacle à la demande présentée par l'étudiant, le diplômé ou le titulaire de permis;

- a été informé du traitement administratif de 25 dossiers de membres et de 15 dossiers de non-membres, en application de sa directive de novembre 2013, visant les cas dans lesquels la personne concernée a été déclarée coupable de conduite avec les facultés affaiblies ou avec un taux d'alcoolémie supérieur à la limite permise et qu'il s'agit de la seule déclaration de culpabilité à son casier judiciaire, ou encore les cas dans lesquels la Cour a prononcé une absolution inconditionnelle à l'égard de toutes les infractions dont la personne a été déclarée coupable.

En matière de révision des décisions du Comité d'admission par équivalence, le Comité exécutif :

- a rejeté la demande de révision d'une candidate et a maintenu la décision du Comité d'admission par équivalence l'obligeant à réussir le programme d'intégration professionnelle donné au collègue ainsi qu'un complément de formation en santé mentale.

En matière de révision des décisions du Comité de reconnaissance des autorisations légales d'exercer, le Comité exécutif :

- a accepté la demande d'un candidat de réaliser un stage d'adaptation sous réserve du respect de conditions imposées.

En matière d'affaires administratives courantes, le Comité exécutif :

- a autorisé et désigné Danielle Thibaudeau, directrice de la Direction, Affaires financières comme signataire de l'OIIQ auprès de nos institutions financières;
- a accordé un délai additionnel de 13 mois à la bénéficiaire d'une bourse du Fonds Patrimoine pour le baccalauréat de perfectionnement, afin de lui permettre de compléter son baccalauréat et de respecter les obligations liées à l'octroi de cette bourse;
- a adopté le programme et la grille d'évaluation modifiée pour le stage d'adaptation professionnelle à la pratique infirmière en contexte québécois.

## MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

### PRÉSIDENTE

**Lucie Tremblay**, inf., M. Sc., Adm.A., CHE, ASC  
/ Présidente, OIIQ

### VICE-PRÉSIDENTES

**Ginette Bernier**, inf., M. Sc. adm.  
Retraîtée  
*(en fonction jusqu'au 19 novembre 2017)*

**France Laframboise**, inf., M. Sc., IMHL, ASC,  
Fellow FORCES

/ Infirmière gestionnaire et administratrice  
de sociétés  
*(en fonction depuis le 19 novembre 2017)*

### TRÉSORIER

**François-Régis Fréchette**, inf., B. Sc.

/ Chef d'unités, urgence et hospitalisation  
(par intérim)

/ Direction des soins infirmiers – Gestion  
des urgences et des unités communautaires

/ Hôpital Mémorial de Wakefield  
CISSS de l'Outaouais

### ADMINISTRATRICE ÉLUE

**Louise Villeneuve**, inf., M. Sc.

/ Directrice adjointe à l'évaluation et au dévelop-  
pement de la pratique professionnelle

/ Direction des soins infirmiers  
CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal

### ADMINISTRATEUR ÉLU PARI MI LES ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

**Pierre-R. Tremblay**, M.B.A.

Avocat retraité

/ Consultant en administration

### SECRÉTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

**Carole Mercier**, inf., B. Sc. inf., M. Sc. (adm. de la  
santé), IMHL, ASC

/ Secrétaire, OIIQ

## RAPPORT

# DU BUREAU DU SYNDIC

Le Bureau du syndic a pour mandat de traiter toute information relative à une infraction au *Code des professions*, à la *Loi sur les infirmières et les infirmiers* et aux règlements qui régissent l'exercice de la profession infirmière, dont le *Code de déontologie des infirmières et infirmiers*.

## Activités

Au cours de l'exercice 2017-2018, le Bureau du syndic a ouvert 419 nouveaux dossiers, dont 369 ont donné lieu à une enquête disciplinaire et 50 ont fait l'objet de vérifications. Ces dossiers visaient 387 membres. Si l'on ajoute aux dossiers ouverts durant cette période les 360 dossiers d'enquête et les 10 dossiers de vérification toujours actifs à la fin de l'exercice 2016-2017, le Bureau du syndic a traité 789 dossiers au cours de l'année.

Le Bureau du syndic a rendu des décisions dans 367 dossiers, dont 50 ont été fermés à la suite de vérifications. En ce qui concerne les dossiers d'enquête, 317 décisions ont été rendues, y compris 11 dossiers qui ont été résolus par le processus de conciliation. Les décisions prises dans 43 dossiers d'enquête ont conduit au dépôt de 31 plaintes auprès du Conseil de discipline relativement à 30 membres. D'autre part, 263 dossiers d'enquête ont fait l'objet

## DIRECTION, BUREAU DU SYNDIC

### SYNDIQUE

**Joanne Létourneau**, inf., M. Sc. (adm. de la santé)

### SYNDIQUES ADJOINTES ET SYNDIC ADJOINT

**Myriam Brisson**, inf., M. Sc.

/ Directrice adjointe – déontologie

**Johanne Maître**, inf., M. Sc. (adm. de la santé),  
D.E.S.S. droit et politiques de la santé

/ Directrice adjointe – enquêtes

**Fatima Aber**, inf., M.A.P., D.E.S.S. (droit et politiques de la santé)

**Yannicke Boucher**, inf., D.E.S.S. (gestion et développement des organisations), M. Sc. (c) (gestion et développement des organisations)

**Louise Deschênes**, inf., M. Sc., D.E.S.S. (bioéthique)

**France Desroches**, inf., B. Sc., LL. B.

**Martine Gagné**, inf., M. Sc. (gestion et développement des organisations)

**Cindy Gosselin**, inf., M. Sc.

**Magali Michaud**, inf., B. Sc., LL. B.

**Martin Simard**, inf., B. Sc., LL. M. (c) (droit et politiques de la santé)

**Stéphanie Vézina**, inf., M. Sc.

d'une décision de ne pas déposer de plainte devant le Conseil de discipline, en raison notamment de l'absence de faute déontologique ou de juridiction, de démarches constructives de la part de l'infirmière visée, de données insuffisantes ou encore du transfert de cas au Comité d'inspection professionnelle.

Au cours de l'exercice 2017-2018, le Bureau du syndic a fermé 349 dossiers, soit 299 en enquête et 50 en vérification. Au 31 mars 2018, 440 dossiers demeuraient ouverts, dont 51 étaient pendants devant les instances disciplinaires.

Type de dossier	Dossiers actifs au 31 mars 2017	Dossiers ouverts entre le 1 <sup>er</sup> avril 2017 et le 31 mars 2018	Décisions rendues entre le 1 <sup>er</sup> avril 2017 et le 31 mars 2018	Dossiers fermés au 31 mars 2018	Dossiers actifs au 31 mars 2018
Enquêtes disciplinaires	360 <sup>28</sup>	369	317	299	430
Vérifications	10	50	50	50	10
<b>Totaux</b>	<b>370</b>	<b>419</b>	<b>367</b>	<b>349<sup>29</sup></b>	<b>440</b>

Au sujet des 729 dossiers d'enquête disciplinaire actifs en 2017-2018, 58 % de l'information portée à la connaissance de la syndique provenait principalement de deux sources : 33 % des clients ou de leur famille et 25 % des directions des soins infirmiers. Les autres sources d'information, soit 42 %, étaient principalement des infirmières ou d'autres professionnels de la santé, ainsi que des rapports de coroners et des médias.

Des 729 dossiers d'enquête disciplinaire actifs, la nature des problèmes soumis au Bureau du syndic, en vertu du *Code de déontologie des infirmières et*

*infirmiers* et du *Code des professions* en vigueur, est détaillée dans le tableau ci-annexé.

En outre, le Bureau du syndic a reçu deux demandes de conciliation de comptes au cours de l'exercice 2017-2018. Un dossier a été résolu selon le *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des infirmières et infirmiers*<sup>30</sup> et un dossier a été fermé en raison d'absence de juridiction.

Type de dossier	Dossiers actifs au 31 mars 2017	Dossiers ouverts entre le 1 <sup>er</sup> avril 2017 et le 31 mars 2018	Dossiers résolus par la conciliation de comptes au 31 mars 2018	Dossiers actifs au 31 mars 2018
Conciliation de comptes	0	2	1	0

La Direction, Bureau du syndic a répondu à 2 295 demandes (assistance, services-conseils, information) relatives aux lois et aux règlements qui régissent les aspects disciplinaires et l'exercice infirmier, ainsi qu'à des sujets connexes. Ces demandes provenaient principalement de membres de l'Ordre (60 %) ou du public (20 %).

La syndique a répondu à 16 demandes d'accès à l'information qui relevaient de ses compétences.

Au cours de l'année 2017-2018 la formation continue intitulée *Code de déontologie : un guide éclairant pour l'infirmière*, qui octroie 7 heures de formation continue

admissibles dans la catégorie de la formation accréditée (ACFA), a été suivie par 1 442 membres, candidates à l'exercice de la profession d'infirmière et étudiantes en sciences infirmières et en soins infirmiers.

De plus, pendant la même période, afin de faire connaître le *Code de déontologie des infirmières et infirmiers*, 4 conférences ont permis de joindre 545 infirmières, enseignantes et étudiantes en sciences infirmières et en soins infirmiers.

28. Ajout de 19 dossiers de l'exercice précédent dont les infirmières ont été identifiées en cours d'exercice 2017-2018.

29. Les dossiers fermés incluent : ceux qui ont été fermés sans dépôt de plainte, les dossiers résolus par le biais de la conciliation, ainsi que ceux pour lesquels il y a eu un dépôt de plainte et dont le processus disciplinaire est terminé.

30. RLRQ, chapitre I-8, r. 17

Dossiers d'enquête disciplinaire actifs en 2017-2018  
*Code de déontologie des infirmières et infirmiers* (RLRQ chapitre I-8, r. 9)  
*Code des professions* (RLRQ chapitre C-26)

Nature des problèmes	Nombre
<b>SECTION I</b>	
Devoirs inhérents à l'exercice de la profession	
Omettre de porter secours	1
Ne pas respecter la dignité, la liberté et l'intégrité du client	7
Utiliser ou dispenser des produits ou des méthodes susceptibles de nuire à la santé, ou des traitements miracles	9
Ne pas respecter le droit du client de consulter une autre personne	1
Tenter de se dégager de sa responsabilité civile personnelle	1
Abuser de la confiance d'un client	2
Omettre de dénoncer tout incident ou accident qui résulte de son intervention ou de son omission	4
S'approprier des médicaments ou autres substances	58
Falsifier des informations, fabriquer ou inscrire de fausses informations ou omettre d'inscrire les informations nécessaires au regard du dossier du client ou autre document lié à la profession	22
Donner des avis ou des conseils contradictoires, incomplets, non fondés	3
Exercer la profession dans un état susceptible de compromettre la qualité des soins et des services	22
Agir avec incompétence	4
Omettre de consulter une autre personne compétente	2
Ne pas sauvegarder son indépendance professionnelle et/ou se placer dans une situation de conflit d'intérêts	47
<b>SECTION II</b>	
Relation entre l'infirmière et le client	
Omettre d'établir et de maintenir une relation de confiance avec son client	7
Agir avec irrespect envers le client ou ses proches	40
Ne pas respecter les valeurs et convictions personnelles du client	1
Ne pas préserver le secret professionnel	44
Faire preuve de violence physique, verbale ou psychologique envers le client	11
Établir des liens autres que professionnels avec le client (liens d'amitié, intimes, amoureux ou sexuels)	22
Intervenir dans les affaires personnelles de son client sur des sujets qui ne relèvent pas de sa compétence professionnelle	2
<b>SECTION III</b>	
Qualité des soins et des services	
Ne pas fournir à son client toutes les explications nécessaires à la compréhension des soins et des services prodigués	2
Omettre d'obtenir un consentement libre et éclairé du client	2
Omettre de prendre les moyens raisonnables pour assurer la sécurité des clients	4
Abandonner un client	4
Faire preuve de négligence dans les soins et les traitements	273
Faire preuve de négligence lors de l'émission d'une ordonnance	3
Faire preuve de négligence dans l'administration d'un médicament	27
Refuser de collaborer avec les professionnels du domaine de la santé	1
<b>SECTION IV</b>	
Relations avec les personnes avec lesquelles l'infirmière est en rapport dans l'exercice de sa profession	
Avoir des relations inadéquates avec les personnes avec lesquelles l'infirmière est en rapport dans l'exercice de sa profession	10

Dossiers d'enquête disciplinaire actifs en 2017-2018 (suite)  
*Code de déontologie des infirmières et infirmiers* (RLRQ chapitre I-8, r. 9)  
*Code des professions* (RLRQ chapitre C-26)

Nature des problèmes	Nombre
<b>SECTION V</b>	
Relations avec l'Ordre	
Avoir des relations inadéquates avec l'Ordre	8
<b>SECTION VI</b>	
Fixation et paiement des honoraires	
Demander ou accepter des honoraires injustes ou déraisonnables	5
<b>SECTION VII</b>	
Conditions et modalités d'exercice du droit du client à l'accès et à la rectification des renseignements contenus dans tout dossier constitué à son sujet	
Ne pas respecter les règles d'accessibilité et de rectification des renseignements	0
<b>SECTION VIII</b>	
Conditions, obligations et prohibitions relatives à la publicité	
Faire une publicité comportant des irrégularités	11
Faire une publicité susceptible de dévaloriser l'image de la profession	2
<b>SECTION IX</b>	
Professions, métiers, industries, commerces, charges ou fonctions incompatibles avec la dignité ou l'exercice de la profession	
Faire le commerce de produits ou de méthodes susceptibles de nuire à la santé, ou de traitements miracles	6
Autres	
	32
Infractions criminelles (art. 149.1 du <i>Code des professions</i> )	25
Poser des gestes ou tenir des propos abusifs à caractère sexuel (art. 59.1 du <i>Code des professions</i> )	4
<b>Total</b>	<b>729</b>

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017, il revient à la Direction, Bureau du syndic de vérifier l'application de certaines dispositions législatives et d'assurer le respect des règlements de l'OIIQ en matière d'exercice illégal de la profession et d'usurpation de titre, d'état de santé incompatible avec l'exercice de la profession et de révocation du certificat d'immatriculation lorsqu'il y a eu dérogation aux conditions attachées à sa délivrance ou dans les cas où celle-ci a été obtenue sous de fausses représentations.

### Exercice illégal de la profession et usurpation de titre

Au cours de l'exercice 2017-2018, la Direction, Bureau du syndic a reçu 143 nouveaux signalements d'exercice illégal de la profession et d'usurpation de titre. Si l'on y ajoute les 24 dossiers qui étaient pendants à la fin de l'exercice précédent, 167 dossiers ont été traités en 2017-2018. La majorité des enquêtes complétées ont été fermées à la suite d'actions non judiciaires (81) ou sans autres mesures (28). Au 31 mars 2018, 56 dossiers en exercice illégal et usurpation du titre étaient toujours en traitement, dont 4 dossiers pour lesquels des démarches en vue de poursuites pénales étaient en cours.

Le tableau suivant détaille les dossiers traités en 2017-2018, précise la source des nouveaux signalements et dresse le portrait des actions non judiciaires et judiciaires intentées en 2017-2018.

### Exercice illégal de la profession et usurpation de titre

Dossiers traités durant l'exercice 2017-2018 (167)	Nombre	
Dossiers pendants de l'exercice 2016-2017	24	
Nouveaux signalements	143	
Provenance des nouveaux signalements (143)		
Direction, Registrariat et examens	78	
Autres instances de l'Ordre	6	
Infirmières	15	
Autres professionnels de la santé	6	
Public	29	
Médias	1	
Employeurs	4	
Anonymes	4	
Dossiers fermés durant l'exercice 2017-2018 (111)		
Actions non judiciaires	81	
Enquêtes fermées sans autres mesures	28	
Jugements rendus	2	
Actions non judiciaires (81)		
Avis écrits	58	
Avis verbaux	7	
Demandes de correctifs avec suivi	13	
Transmissions à un autre ordre professionnel	3	
Dossiers en cours à la fin de l'exercice 2017-2018 (56)		
Démarches en vue de poursuites pénales	4	
Poursuite pénale intentée en exercice illégal de la profession et usurpation de titre	1	
Dossiers en cours au 31 mars 2018	51	
Jugements rendus (2)	Nombre	
	Intimé acquitté	Intimé coupable
Exercice illégal de la profession et usurpation de titre	0	2
<b>Montant total des amendes imposées</b>	<b>6 000 \$</b>	

## Suivi des personnes immatriculées

La Direction, Bureau du syndic assure le suivi des signalements à l'égard des personnes immatriculées, soit les étudiantes en sciences infirmières et en soins infirmiers ainsi que les candidates à l'exercice de la profession infirmière. Au cours de l'exercice

2017-2018, 3 signalements ont été reçus. De ces dossiers, 2 ont été fermés et 1 a été transféré à la Direction, Affaires juridiques.

Le tableau suivant dresse un bilan des activités réalisées en lien avec la révocation d'immatriculation et la provenance des signalements reçus en 2017-2018.

## Révocation d'immatriculation

Dossiers traités durant l'exercice 2017-2018 (3)	Nombre
Dossiers fermés par la Direction, Bureau du syndic	2
Dossier transféré à la Direction, Affaires juridiques	1
<b>Provenance des nouveaux signalements (3)</b>	
Public	1
Établissement d'enseignement	1
Autre instance de l'Ordre	1

## État de santé incompatible avec l'exercice de la profession

Au cours de l'exercice 2017-2018, la Direction, Bureau du syndic a reçu 4 nouveaux signalements pour cause d'état de santé incompatible avec l'exercice de la profession. Si l'on y ajoute le dossier qui était

toujours actif au 1<sup>er</sup> avril 2017, 5 dossiers ont été traités. Au 31 mars 2018, 1 dossier était en surveillance et 4, en cours de traitement.

Le tableau suivant dresse un bilan des activités réalisées en lien avec l'état de santé incompatible avec l'exercice de la profession et la provenance des signalements reçus.

## État de santé incompatible avec l'exercice de la profession

Dossiers traités durant l'exercice 2017-2018 (5)	Nombre
Dossiers en cours de traitement	5
<b>Provenance des nouveaux signalements (4)</b>	
Autre instance de l'Ordre	1
Autre professionnel de la santé	1
Organismes publics de la santé	2

La syndique,



Joanne Létourneau, inf., M. Sc. (adm. de la santé)

## RAPPORT

# DU COMITÉ DE RÉVISION

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le Comité de révision a pour mandat de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête au sujet d'un membre ou d'un ex-membre, un avis relatif à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre cette personne devant le Conseil de discipline.

## Réunions et activités

Au cours de l'exercice 2017-2018, le Comité de révision a reçu 18 demandes d'avis, présentées dans les délais prescrits. Il a tenu cinq séances au siège social de l'Ordre et examiné 14 demandes d'avis, dont deux reçues lors de l'exercice précédent. Après analyse de ces demandes, le Comité a conclu, dans 13 dossiers, qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline. Dans 1 dossier, il a conclu qu'il y avait lieu de porter plainte et suggéré la nomination, par le Conseil d'administration, d'un syndic *ad hoc*. Au 31 mars 2018, six demandes d'avis étaient en cours de traitement.

La secrétaire substitut du Comité de révision,



M<sup>e</sup> Louise Laurendeau

## COMITÉ DE RÉVISION

### PRÉSIDENTE

**Linda Ward**, inf., M. Sc. A. (Nursing)  
/ Consultante en soins infirmiers  
(en fonction jusqu'en novembre 2017)

**Eren Alexander**, inf., M. Sc. A. (Nursing)  
/ Coordonnatrice en soins infirmiers  
/ Hôpital de Montréal pour enfants  
Centre universitaire de santé McGill  
(en fonction depuis novembre 2017)

### PRÉSIDENTE SUBSTITUT

**Hélène Tremblay**, inf., B. Sc. inf.  
/ Cadre supérieur  
/ CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean  
(en fonction jusqu'en novembre 2017)

### MEMBRES

**Eren Alexander**, inf., M. Sc. A. (Nursing)  
/ Coordonnatrice en soins infirmiers  
/ Hôpital de Montréal pour enfants  
Centre universitaire de santé McGill  
(en fonction jusqu'en novembre 2017)

**Alain-Yvan Bélanger**, pht., Ph. D.  
/ Professeur titulaire retraité  
/ Faculté de médecine  
Université Laval  
/ Représentant du public nommé parmi les personnes dont le nom figure sur la liste dressée par l'Office des professions du Québec

**Marie-Claire Bélisle**, inf., M. Sc. (adm. de la santé)  
/ CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal  
(en fonction depuis novembre 2017)

**Mélanie Bourgoïn**, inf., D.E.S.S.  
/ CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal  
(en fonction depuis novembre 2017)

### D<sup>r</sup> Adrien Dandavino

Médecin retraité  
/ Représentant du public nommé parmi les personnes dont le nom figure sur la liste dressée par l'Office des professions du Québec

**Monique Fillion**, inf., M. Sc. adm. (gestion et dev. des org.)

/ Instructeur clinique  
/ Université McGill

**Murielle D. Pépin**, conseillère en éthique  
/ Représentante du public nommée parmi les personnes dont le nom figure sur la liste dressée par l'Office des professions du Québec

**Lucette Robert**, inf., B. Sc. inf., LL. M.  
/ Chef d'unité et coordonnatrice du programme de traumatologie de la Montérégie  
/ Hôpital Charles-Le Moyne  
CISSS de la Montérégie-Centre

**Laurence Robichaud-Hallé**, inf., M. Sc., M.B.A.  
/ Coordonnatrice clinico-administrative du Centre universitaire d'ophtalmologie  
/ CHU de Québec – Université Laval

### SECRÉTAIRE

Jennifer Assogba, OIIQ

### SECRÉTAIRE SUBSTITUT

M<sup>e</sup> Louise Laurendeau, avocate, OIIQ

## RAPPORT

# DU CONSEIL DE DISCIPLINE

En vertu de l'article 116 du *Code des professions*, le Conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre ou un ex-membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du Code, de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers*, du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers* et des autres règlements de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

### Réunions et activités

Au cours de l'exercice 2017-2018, le Conseil de discipline a tenu des audiences relatives à 32 dossiers et siégé pendant 43 jours. Vingt-huit audiences se sont déroulées à Montréal, trois à Québec et une à Lévis. Les 16 membres du Conseil ont siégé lors de ces audiences.

En plus des dossiers actifs des exercices antérieurs, le Conseil de discipline a reçu 31 nouvelles plaintes, toutes déposées par une syndique adjointe ou un syndic adjoint.

### Décisions

Au cours de l'exercice 2017-2018, le Conseil de discipline a rendu 32 décisions.

Nombre de décisions du Conseil de discipline, classées selon leurs conclusions	
Autorisant le retrait de la plainte	1
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	5
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	17
Imposant une sanction	4
Requêtes diverses (arrêt des procédures, révision des déboursés)	5
<b>Total</b>	<b>32</b>

Sur les 32 décisions rendues, 21 l'ont été dans les 90 jours de la prise en délibéré.

Dans les 21 dossiers où il s'est prononcé sur la sanction, le Conseil de discipline a imposé 21 radiations temporaires et 6 limitations temporaires.

## BUREAU DES PRÉSIDENTS

## PRÉSIDENTE EN CHEF

**M<sup>e</sup> Marie-Josée Corriveau**

## PRÉSIDENT EN CHEF ADJOINT

**M<sup>e</sup> Daniel Y. Lord**

## PRÉSIDENTS

**M<sup>e</sup> Caroline Champagne**

*(en fonction jusqu'en novembre 2017)*

**M<sup>e</sup> Julie Charbonneau**

**M<sup>e</sup> Isabelle Dubuc**

*(en fonction depuis juillet 2017)*

**M<sup>e</sup> Guy Giguère**

*(en fonction jusqu'en juin 2017)*

**M<sup>e</sup> Myriam Giroux-Del Zotto**

**M<sup>e</sup> Lyne Lavergne**

**M<sup>e</sup> Georges Ledoux**

**M<sup>e</sup> Jean-Guy Légaré**

**M<sup>e</sup> Lydia Milazzo**

**M<sup>e</sup> Chantal Perreault**

**M<sup>e</sup> Pierre R. Sicotte**

## MEMBRES

**Josée Bonneau**, inf., M. Sc. inf.

/ Professeure

/ École des sciences infirmières Ingram  
Université McGill

**Marie-Josée Boulianne**, inf., M. Sc. adm.

(gestion et dév. des org.)

/ Commissaire aux plaintes et à la qualité  
des services

/ CISSS des Laurentides

**Rosella Di Lallo**, inf.

/ Assistante infirmière-chef de Santé mentale

/ Hôpital général de Montréal

Centre universitaire de santé McGill

**Nicolas Dufour**, inf., B. Sc.

/ Infirmier clinicien

/ CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean

**Andrée Duplantie**, inf., M. Sc., M. A. (bioéthique)

/ Consultante en éthique clinique, enseignement  
et recherche

/ Expert-conseil

/ Groupe santé Concerto

**Sébastien Gaudreault**, inf., B. Sc., M. Sc. adm.

(gestion et dév. des org.)

/ Adjoint au directeur des services professionnels

/ CIUSSS de la Capitale-Nationale

**Annie Gélinas**, inf., M. Sc.

/ Adjointe au Directeur des services spécialisés,  
chirurgicaux et oncologiques

/ Direction des services spécialisés, chirurgicaux  
et oncologiques (DSSCO)

/ Centre hospitalier affilié universitaire régional  
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec

**Natalie Gélinas**, inf., B. Sc., M. Sc. adm.

(gestion de dév. des org.)

/ Chef du service d'urgence

/ Hôpital du Centre-de-la-Mauricie

CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec

**Martine Labonté**, inf., B. Sc.

/ Infirmière clinicienne

/ Proxim J. Desrochers, M.-F. Rocheleau

**Rosemonde Landry**, inf., B. Sc., M.B.A., D.E.S.S.

(droits et politiques de la santé)

/ Directrice générale adjointe

/ Programme santé physique générale et spécialisée,  
de l'enseignement et de la recherche

/ Directrice des soins infirmiers et de l'éthique clinique

/ CISSS des Laurentides

**Carole Lemire**, inf., M. Éd.

/ Professeure associée

/ Département des sciences infirmières

Université du Québec à Trois-Rivières

**Diane Millette**, inf., B. Sc.

/ Conseillère aux plaintes et à la qualité des services

/ CISSS de la Montérégie-Est

**Guyline Parent**, inf., M. Sc. adm. (gestion et dév.  
des org.)

/ Directrice d'établissement

/ Coordinatrice des opérations et  
de la transformation

/ Centre d'hébergement Champlain de L'Assomption

**Geneviève Proulx**, inf., M. Sc. adm.

(gestion des personnes en milieu de travail)

/ Directrice adjointe, Soutien à l'autonomie  
des personnes âgées

/ Arrondissement Des Rivières

CIUSSS de la Capitale-Nationale

**Edith Santerre**, inf. IPSPL, M. Sc., Étud. Ph. D.

/ Chargée d'enseignement clinique

/ Université Laval

/ Groupe de médecine familiale universitaire de Lévis  
CISSS de Chaudière-Appalaches

/ Étudiante chercheuse affiliée au Centre de recherche  
sur les innovations sociales du Québec

**Daphney St-Germain**, inf., Ph. D.

/ Professeure agrégée

/ Faculté des sciences infirmières

Université Laval

## SECRÉTAIRE

**Jennifer Assogba**, OIIQ

## SECRÉTAIRES SUBSTITUTS

**M<sup>e</sup> Louise Laurendeau**, avocate, OIIQ

**M<sup>e</sup> Marie Paré**, avocate, OIIQ

Au cours de l'exercice 2017-2018, le Conseil de discipline a terminé les audiences relatives à 23 plaintes qui mettaient en cause les comportements énoncés dans le tableau suivant<sup>31</sup> :

Nature des comportements reprochés dans les plaintes	Plaintes portées par un syndic	Plaintes portées par toute autre personne
Actes dérogatoires	3	s/o
Appropriation de biens, de médicaments ou d'autres substances	8	s/o
Comportement contraire à ce qui est généralement admis dans l'exercice de la profession	2	s/o
Défaut d'aviser la secrétaire générale d'une décision judiciaire ou disciplinaire dans les 10 jours de la déclaration de culpabilité	1	s/o
Établissement de liens d'amitié, intimes, amoureux ou sexuels avec un client	1	s/o
Exercice de la profession dans un état susceptible de compromettre la qualité des soins et services	9	s/o
Induire volontairement en erreur, utiliser des procédés déloyaux à l'égard d'autres professionnels ou surprendre leur bonne foi	5	s/o
Infraction criminelle liée à l'exercice de la profession	2	s/o
Inscription de fausses informations, omission d'inscrire des informations	1	s/o
Négligence dans les soins et les traitements	6	s/o
Omission de prendre les moyens nécessaires pour assurer le respect de la dignité, de la liberté et de l'intégrité du client	1	s/o
Représentation fausse, trompeuse ou incomplète quant à l'étendue ou à l'efficacité des services	1	s/o
Violence physique ou verbale	3	s/o

Dans tous les dossiers où la plainte disciplinaire a été accueillie, le professionnel a été condamné au paiement de la totalité ou d'une partie des débours liés à la procédure disciplinaire.

En 2017-2018, le Tribunal des professions a rejeté un appel sur sanction interjeté au cours du même exercice. Il y a eu désistement dans deux dossiers dans lesquels les appels avaient respectivement été interjetés en 2014-2015 et en 2017-2018. L'appel

d'une décision rendue par le Conseil de discipline en 2014-2015 a été entendu et l'affaire était en délibéré, en date du 31 mars 2018.

La secrétaire substitut du Conseil de discipline,



**M<sup>e</sup> Marie Paré**

31. Ce tableau concerne la nature des infractions que l'on trouve dans les plaintes disciplinaires dont l'audience a été complétée par le Conseil de discipline au cours de l'exercice 2017-2018, et non pas le nombre total de chefs dans lesquels ces infractions sont alléguées. À titre d'exemple, l'infraction relative à l'appropriation de médicaments ou d'autres substances est alléguée dans huit plaintes distinctes et, dans chacune, elle peut faire l'objet d'un seul ou de plusieurs chefs. Une même plainte peut aussi comporter des chefs alléguant des infractions de natures diverses, auquel cas elle apparaîtra plusieurs fois dans le tableau.

## RAPPORT

# DES ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

L'article 109 du *Code des professions* prescrit qu'un comité d'inspection professionnelle (CIP) soit institué au sein de chaque ordre. Ce Comité a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession de ses membres. Le *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec* encadre les activités du CIP.

Ainsi, le CIP de l'OIIQ est composé de cinq membres nommés par le Conseil d'administration (CA) pour une période de trois ans. Plus précisément, le CIP a pour mandat :

- de surveiller l'exercice de la profession par les membres, en effectuant des inspections générales de l'exercice infirmier à partir d'un programme annuel;
- de procéder à l'inspection particulière de membres dont la compétence professionnelle est mise en doute.

Pour réaliser son mandat, le CIP est soutenu par la Direction, Surveillance et inspection professionnelle (DSIP) qui s'assure de la coordination, de la préparation et de la réalisation des activités d'inspection professionnelle ainsi que du suivi des décisions prises par le Comité.

## MEMBRES DU CIP POUR L'EXERCICE 2017-2018

### PRÉSIDENTE

**Johanne Roy**, inf., M. Sc. inf.

/ Conseillère experte aux dossiers cliniques infirmiers

/ Direction nationale des soins et services infirmiers

/ Direction générale des services hospitaliers, de la médecine spécialisée et universitaire

/ Ministère de la Santé et des Services sociaux

### PRÉSIDENTE SUBSTITUT

**Janique Beauchamp**, inf., M. Sc. (éd.),

Ph. D. (scolarité)

/ Conseillère-cadre clinicienne en soins infirmiers-volet santé mentale et dépendance

/ CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

### MEMBRES

**Manon Fouquet**, inf., B. Sc. inf.

/ Conseillère-cadre en soins critiques

/ CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean

**Sylvie Rey**, inf., M. Sc. inf., Ph. D. (c)

/ Chargée de cours et coordonnatrice de la formation continue

/ Faculté des sciences infirmières  
Université Laval

**Nicolas Tanguay**, inf., B. Sc. inf.

/ Conseiller en soins infirmiers

/ CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal

La DSIP est également responsable de tenir les enquêtes sur la qualité des soins infirmiers conformément à l'article 11 de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers*.

## Réunions du CIP

Au cours de l'exercice 2017-2018, le CIP a tenu neuf réunions au cours desquelles il a étudié les dossiers d'inspection générale de l'exercice infirmier et d'inspection particulière sur la compétence professionnelle, ainsi que des signalements sur la compétence de membres ou la qualité de l'exercice infirmier dans une organisation.

## Programme annuel d'inspection professionnelle 2017-2018

Le Conseil d'administration de l'OIIQ a approuvé le programme annuel d'inspection professionnelle pour l'exercice 2017-2018. Ce programme était basé sur des facteurs de risques inhérents à l'exercice infirmier, tels exercer en solo, auprès d'une clientèle vulnérable et dans des milieux où il existe peu d'encadrement de la pratique. Le programme comprenait également l'inspection de membres exerçant dans des milieux pour lesquels des informations ou événements préoccupants, au regard de la qualité des soins qui y sont prodigués, ont été portés à notre attention en 2016.

### Bilan des inspections générales de l'exercice infirmier

Le programme d'inspection planifié visait 423 membres exerçant dans 54 centres qui font partie des

types d'établissements suivants : résidences privées pour aînés, centres d'hébergement publics et privés, centres de détention provinciaux, centres de soins de courte durée (unité d'urgence).

Le CIP a décidé d'ajouter à ce programme 2017-2018 l'inspection de membres exerçant dans des centres pour lesquels des informations portées à son attention suscitaient des doutes quant à la qualité des soins qui y étaient prodigués, soit dans un centre de réadaptation et une maison de soins palliatifs.

Comme le démontre le tableau 1, dix visites d'inspection supplémentaires ont été réalisées par rapport au programme planifié et, de ce fait, un nombre plus élevé de membres a été joint.

Tableau 1 : Réalisation du programme 2017-2018 – Inspection générale

Membres visés selon le type d'établissement	Programme planifié		Programme réalisé	
	Nombre de membres estimé	Nombre de centres	Nombre de membres réel	Nombre de centres
Membres exerçant en résidences privées pour aînés (RPA)	105	40	90	45
Membres exerçant en centres d'hébergement publics et privés	167	10	171	12
Membres exerçant en centres de détention provinciaux	12	3	31	3
Membres exerçant en centres de soins de courte durée (deux urgences)	139	1	143	2
Membres exerçant en centres de réadaptation			10	1
Membres exerçant dans une maison de soins palliatifs			5	1
<b>TOTAL</b>	<b>423</b>	<b>54</b>	<b>450</b>	<b>64</b>

Un pourcentage de membres inspectés a eu un questionnaire d'autoévaluation à remplir préalablement à la visite d'inspection; un rapport a été produit à la suite de chaque visite. À la lumière des résultats de l'inspection générale, le CIP a émis des recommandations aux membres visant à favoriser l'acquisition et l'intégration de connaissances et d'habiletés propres à maintenir et à développer leur compétence professionnelle. Dans la majorité des cas, le CIP a assuré un suivi de ces recommandations en demandant aux membres de lui fournir un plan d'amélioration et un compte rendu de leurs réalisations. Pour six d'entre eux, le Comité a décidé d'approfondir l'évaluation par la réalisation d'une inspection particulière sur leur compétence.

Un rappel a aussi été fait auprès de tous les membres inspectés eu égard au respect de la norme de formation continue.

Des suggestions ont également été adressées aux dirigeants des centres inspectés lorsque certains aspects organisationnels avaient un impact sur la qualité de la pratique infirmière ainsi que sur la sécurité des soins offerts à la clientèle. Dans certains cas, des recommandations avec suivi ont été adressées lorsque les lois et règlements régissant le champ d'exercice infirmier n'étaient pas respectés.

Lors de ses réunions, le CIP a étudié 143 dossiers d'inspection générale issus du programme 2017-2018 et des programmes antérieurs; de ce nombre, 56 sont des rapports de visites d'inspection générale et 87,

des plans d'amélioration ou comptes rendus découlant de rapports d'inspection. Le CIP a également été saisi du compte rendu des réalisations faisant suite à l'enquête sur la qualité des soins effectuée en 2015-2016 dans un établissement de santé mentale.

Les recommandations du CIP au cours de cet exercice ont porté essentiellement sur les aspects suivants de l'exercice infirmier :

- L'évaluation de la condition de santé physique et mentale ainsi que la surveillance clinique des clients, notamment à la suite d'une chute ou d'une détérioration de l'état de santé et en présence

de troubles neurocognitifs avec problèmes de comportement;

- La documentation de l'évaluation clinique et des constats qui en découlent ainsi que des résultats observés chez les clients à la suite des interventions effectuées;
- La détermination du plan thérapeutique infirmier.

Le tableau 2 fait état du bilan des activités d'inspection générale de l'exercice infirmier en 2017-2018.

Tableau 2 : Bilan des activités d'inspection générale

Activités	Dossiers issus du programme 2017-2018	Dossiers issus de programmes antérieurs	Total
Questionnaires d'autoévaluation reçus	330		330
Membres visités	450		450
Rapports d'inspection générale étudiés	36	20	56
Plans d'amélioration/comptes rendus étudiés	16	71	87
Compte rendu des réalisations faisant suite à une enquête sur la qualité des soins étudié		1	1

### Inspection particulière sur la compétence professionnelle

#### Signalements

Durant l'exercice 2017-2018, le CIP a étudié des informations mettant en cause la compétence professionnelle de 29 membres. Après l'examen de ces signalements, le Comité a décidé de procéder à une inspection particulière sur la compétence professionnelle de 27 d'entre eux et d'émettre, pour un membre, une recommandation au Comité exécutif de l'Ordre en vertu de l'article 113 du *Code des professions*.

#### Inspections sur la compétence réalisées

Ce sont 17 membres qui ont fait l'objet d'une inspection particulière sur leur compétence professionnelle en 2017-2018. Un rapport a été produit à la suite de chaque inspection. Selon les résultats de l'inspection, le CIP a émis des recommandations aux membres visant à maintenir leurs compétences à jour ou des recommandations au CE en vertu de l'article 113 du *Code des professions*.

Par ailleurs, la décision de procéder à une inspection particulière a été annulée pour 12 membres; 10 membres avaient cessé d'exercer la profession depuis plus de quatre ans et, de ce fait, étaient visés par le *Règlement sur le stage et le cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et aux infirmiers*; un membre avait réussi le stage et le cours de perfectionnement avant que l'inspection ne soit réalisée et un membre avait démontré avoir un exercice satisfaisant dans le cadre d'une inspection générale.

#### Rapports et comptes rendus étudiés

Lors de ses réunions, le CIP a étudié 18 dossiers d'inspection particulière issus du programme 2017-2018 et des programmes antérieurs, soit : 14 rapports d'inspection et 4 comptes rendus d'activités de mise à jour exigées à la suite d'une inspection particulière.

Le tableau 3 dresse un bilan des activités réalisées par le CIP au regard des inspections particulières sur la compétence professionnelle, ainsi que des recommandations qui en ont découlé.

Tableau 3 : Bilan des activités d'inspection particulière

Activités	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une inspection particulière sur la compétence	17
Rapports étudiés (issus du programme 2017-2018 et de programmes antérieurs)	14
Comptes rendus étudiés (issus du programme antérieur)	4
Recommandations (18 dossiers étudiés et un signalement)	Nombre
Fermetures du dossier d'inspection (exercice infirmier sécuritaire)	7
Recommandation aux membres d'effectuer des activités de mise à jour	1
Recommandation au Comité exécutif de compléter avec succès un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1
Recommandations au Comité exécutif d'imposer un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	10

Au 31 mars 2018, il y avait 10 inspections particulières en cours, 23 à venir et 24 en suspens (personnes non inscrites au Tableau ou absentes pour cause de maladie).

### Autres activités

Dans un souci d'utiliser divers moyens pour joindre un plus grand nombre de membres et de partenaires, des conférences ont été données par la directrice de la Direction, Surveillance et inspection professionnelle (DSIP) sur le champ d'exercice et les activités réservées des infirmières ainsi que sur l'évaluation des compétences. Ces présentations ont permis de sensibiliser et d'informer sur les sujets suivants : 1) les lois et règlements qui régissent le système professionnel au Québec; 2) la portée et les distinctions des champs d'exercice ainsi que des activités réservées et partagées des infirmières et des infirmières auxiliaires; 3) les principales obligations professionnelles des infirmières. Les visites d'inspection professionnelle ont révélé un manque de connaissances à l'égard de ces trois sujets. Quant à la conférence sur l'évaluation des compétences, elle s'adresse particulièrement aux directions de soins infirmiers des établissements de santé. Elle permet de les outiller pour accomplir judicieusement des évaluations de compétence professionnelle et de les informer sur le processus de signalement à l'OIIQ.

À l'automne 2017, la DSIP a entrepris un projet d'envergure visant la refonte complète des mécanismes d'inspection professionnelle. Ce projet vise la mise en place d'une méthode d'inspection qui permettra de joindre un plus grand nombre de membres pour une période donnée ainsi que de se doter d'un programme d'inspection proactif et cohérent ciblant les membres, les pratiques et les environnements à risques réels. Pour y parvenir, plusieurs actions sont

requises, dont la révision de certains règlements, l'élaboration de normes de pratique, une paramétrisation de la sinistralité et des risques inhérents à l'exercice infirmier, l'automatisation des processus d'inspection, ainsi que le développement d'instruments d'évaluation.

Le programme annuel d'inspection professionnelle 2017-2018 et les autres activités réalisées par la DSIP ont contribué à l'atteinte du mandat de protection du public de l'OIIQ, soit de s'assurer de la compétence et de l'intégrité de ses membres. Grâce à la grande expertise des inspecteurs et des membres du CIP, l'OIIQ s'est ainsi assuré que ses membres s'acquittent de leurs responsabilités professionnelles avec compétence et maintiennent un niveau de connaissances suffisant pour un exercice infirmier sécuritaire et de qualité.

La directrice de la Direction, Surveillance et inspection professionnelle,



**Sylvie Charlebois**, inf., M. Sc. inf.

La présidente du Comité d'inspection professionnelle,



**Johanne Roy**, inf., M. Sc. inf.

## RAPPORT

# DU COMITÉ DE LA FORMATION DES INFIRMIÈRES

Constitué en vertu du *Règlement sur les comités de la formation de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec*<sup>32</sup>, le Comité de la formation des infirmières a le mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation infirmière, en tenant compte des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

## COMITÉ DE LA FORMATION DES INFIRMIÈRES

### PRÉSIDENTE

**Odette Doyon**, inf., M. Éd., Ph. D. (sc. biomédicales)  
/ Professeure associée à l'Université du Québec à Trois-Rivières, retraitée  
/ Membre nommé par le Conseil d'administration de l'OIIQ

### MEMBRES

**Hélène Bailleu**, B. Sc. inf., M.A.P.  
/ Directrice  
/ Cégep régional de Lanaudière  
/ Représentante de la Fédération des cégeps

**Lyne Campagna**, inf., Ph. D. (sc. inf.)  
/ Directrice de programmes de premier cycle en sciences infirmières  
/ Professeure

/ Département des sciences infirmières  
Université du Québec à Trois-Rivières  
/ Représentante du Bureau de coopération interuniversitaire

**Renée Descôteaux**, inf., M. Sc. inf.  
/ Directrice des soins infirmiers  
/ Centre hospitalier de l'Université de Montréal  
/ Représentante des directeurs des soins infirmiers

**Frances Gallagher**, inf., Ph. D.  
/ Directrice du programme de baccalauréat  
/ Professeure agrégée  
/ École des sciences infirmières  
Université de Sherbrooke  
/ Représentante du Bureau de coopération interuniversitaire

**Nathalie Giguère**, M. Sc. (géographie), M.B.A.  
/ Directrice des études  
/ Cégep du Vieux Montréal  
/ Représentante de la Fédération des cégeps

**Marielle Gingras**  
/ Chef d'équipe  
/ Direction des programmes de formation collégiale  
/ Direction générale de l'enseignement collégial  
/ Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

**Kim Lampron**, inf., M. Sc.  
/ Chef du module Mère-Enfant-Famille  
/ Hôpital de la Cité-de-la-Santé  
CISSS de Laval  
/ Membre nommé par le Conseil d'administration de l'OIIQ

**Sylvie Massé**, inf., B. Sc., M. Sc. inf., M. Sc. adm. (gestion et dév. des org.)  
/ Directrice des soins infirmiers  
/ CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean  
/ Représentante des directeurs des soins infirmiers

32. RLRQ, chapitre I-8, r. 11.

## Réunions et activités

Au cours de l'exercice 2017-2018, le Comité de la formation des infirmières a tenu quatre réunions.

Relativement à son mandat, le Comité de la formation des infirmières a poursuivi ses réflexions et ses travaux sur la sécurité des soins, l'évaluation et le traitement des plaies, la formation clinique, les technologies de l'information et l'occupation du champ d'exercice infirmier, en considérant la planification stratégique de l'OIIQ et en tenant compte des indicateurs de qualité de la formation infirmière, soit :

- Une formation adaptée aux besoins actuels et changeants de la population;
- Une formation qui prépare à une pratique fondée sur des résultats probants;
- L'acquisition des habiletés nécessaires à la maîtrise des technologies de l'information;
- Une formation interdisciplinaire permettant de répondre aux multiples besoins des patients par l'établissement de partenariats entre les professionnels;
- Le développement d'une compétence axée sur la sécurité des patients.

En lien avec l'indicateur sur la formation adaptée aux besoins actuels et changeants de la population, le Comité a émis, en mai 2017, l'avis suivant quant au **traitement des plaies** :

« Le Comité de la formation des infirmières est d'avis que les milieux cliniques et les établissements d'enseignement doivent définir de nouvelles balises et les prémisses requises pour une réelle collaboration entre les établissements d'enseignement et les milieux cliniques concernant l'enseignement des soins de plaies.

Plus spécifiquement, il est souhaitable que des engagements formels de collaboration existent et que des modalités soient établies pour permettre aux étudiants d'avoir une exposition optimale à l'évaluation et au traitement des plaies lors de leurs stages. »

## COMITÉ DE LA FORMATION DES INFIRMIÈRES (SUITE)

### OBSERVATRICE

**Claudine Hébert, M. A.**

- / Conseillère aux affaires universitaires
- / Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
- / Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
(en fonction depuis mai 2017)

### MEMBRE SUPPLÉANT

**Louise Brunelle**

- / Responsable de secteur de formation – Santé
- / Direction des programmes de formation collégiale
- / Direction générale de l'enseignement collégial
- / Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

### SECRÉTAIRE

**Madeleine Lauzier, inf., M. Sc. inf., M.B.A.**

- / Conseillère à la qualité de la pratique
- / Direction, Développement et soutien professionnel, OIIQ

Toujours en lien avec cet indicateur, le Comité a déposé l'avis suivant sur la **maltraitance** :

« Le Comité de la formation des infirmières invite les enseignantes et les professeurs à s'inspirer des documents suivants pour leur enseignement :

- Gouvernement du Québec, 2<sup>e</sup> édition, 2016. *Guide de référence pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées.*
- Israël, S. et al., CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'île-de-Montréal, 2016. *Guide de réflexion, d'autoévaluation et de révision des politiques/Procédures pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées en CHSLD.*
- Gouvernement du Québec, 2017. *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées, 2017-2022.*

Le Comité invite également les établissements d'enseignement à ajuster au besoin les contenus et à inclure dans leur enseignement une formation sur la déclaration obligatoire de maltraitance envers les personnes hébergées. »

Par ailleurs, en lien avec l'indicateur sur l'**acquisition des habiletés nécessaires à la maîtrise des technologies de l'information**, l'avis suivant a également été déposé en mai 2017 :

« Le Comité de la formation des infirmières souhaite sensibiliser les établissements d'enseignement à la nécessité de considérer l'intégration des TIC dans la formation infirmière. À cet égard, les compétences définies par l'Association canadienne des écoles de sciences infirmières (ACESI) peuvent servir de guide à la réflexion, soit :

#### Compétence-cadre

Utilisation des technologies de l'information et des communications pour soutenir la synthèse de l'information nécessaire dans la prestation de soins aux patients/clients, conformément aux normes professionnelles et réglementaires.

#### Compétences

Gestion de l'information et des connaissances : utilise les informations et les connaissances pertinentes pour soutenir la prestation de soins aux patients/clients basés sur des données probantes.

Responsabilité professionnelle et réglementaire : utilise les TIC conformément aux normes professionnelles et réglementaires et les politiques en vigueur au lieu de travail.

Technologies de l'information et des communications : utilise les TIC dans la prestation de soins aux patients/clients. »

De plus, en consultation sur l'**autorisation de nouveaux programmes de formation**, le Comité a émis l'avis suivant :

- toute nouvelle autorisation de programme technique en soins infirmiers doit s'inscrire dans la formation infirmière intégrée DEC-BAC et un arrimage formel avec l'université du territoire est incontournable pour l'intégration des programmes;

- toute nouvelle autorisation doit tenir compte du nombre de places de stage;
- le Comité de la formation devrait être consulté au cours du processus d'analyse d'une nouvelle autorisation de programme et non pas seulement pour la modification réglementaire.

En ce qui concerne la **formation clinique**, le 11 septembre 2017, le Comité a tenu une table de discussion qui regroupait une vingtaine d'invités représentant les instances impliquées dans la formation infirmière et provenant des collègues, des universités et des milieux cliniques. Après avoir revu les recommandations du Comité d'experts sur les stages cliniques de 2009 ainsi que les recensions d'écrits rédigées par le CIFI en 2013 et 2017, les participants ont émis des constats sur l'état de situation actuel quant aux stages et formulé diverses pistes de solution pour en faciliter l'accessibilité et la qualité. Tous reconnaissent que les stages sont incontournables et qu'il y a lieu d'explorer de nouvelles façons de faire.

Le Comité a amorcé des travaux sur l'**occupation du champ d'exercice infirmier**. M<sup>mes</sup> Danielle D'Amour et Johanne Déry ont été invitées à présenter leurs travaux sur le sujet. Celui-ci est retenu parmi les priorités de travail du Comité.

Enfin, le Comité de la formation des infirmières a participé à la **Rencontre des partenaires de la formation infirmière**, tenue le 15 mai 2017, au cours de laquelle le traitement des plaies, le plan thérapeutique infirmier et le code de déontologie faisaient partie des sujets abordés.

La présidente du Comité de la formation des infirmières,



**Odette Doyon**, inf., M. Éd., Ph. D. (sc. biomédicales)

## RAPPORT

# DU COMITÉ DE LA FORMATION DES INFIRMIÈRES PRATICIENNES SPÉCIALISÉES

Constitué en vertu du *Règlement sur les comités de la formation de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec*<sup>33</sup>, le Comité de la formation des infirmières praticiennes spécialisées a le mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des infirmières praticiennes spécialisées (IPS), en tenant compte des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, du Collège des médecins du Québec, des établissements d'enseignement et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

## COMITÉ DE LA FORMATION DES INFIRMIÈRES PRATICIENNES SPÉCIALISÉES

### PRÉSIDENTE

**France Dupuis**, inf., Ph. D. (sc. inf.)

- / Secrétaire de Faculté
- / Université de Montréal
- / Membre nommé par le Conseil d'administration de l'OIIQ (en fonction depuis avril 2017)

### MEMBRES

**Louise Bujold**, inf., Ph. D.

- / Professeure agrégée
- / Faculté des sciences infirmières Université Laval
- / Représentante du Bureau de coopération interuniversitaire

**Stéphanie Charest**, inf., M. Sc. inf.

- / Chef de service IPS
- / Direction des soins infirmiers
- / CIUSSS de l'Estrie – CHUS
- / Membre nommé par le Conseil d'administration de l'OIIQ

**Raymond Dandavino**, M.D.

- / Néphrologue
- / Hôpital Maisonneuve-Rosemont CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
- / Représentant du Collège des médecins du Québec

**Suzanne Durand**, inf., M. Sc. inf., D.E.S.S. (bioéthique)

- Retraitée
- / Membre nommé par le Conseil d'administration de l'OIIQ

**Mario Lepage**, inf., Ph. D.

- / Doyen
- / Décanat de la gestion académique
- / Université du Québec en Outaouais
- / Représentant du Bureau de coopération interuniversitaire

**Lucie Lavallée**, M.D.

- / Médecin (médecine familiale)
- / Centre médical Donnacona
- / Représentante du Collège des médecins du Québec (en fonction depuis septembre 2017)

**Jean-Bernard Trudeau**, M.D.

- / Secrétaire adjoint
- / Collège des médecins du Québec
- / Représentant du Collège des médecins du Québec

**Claudine Hébert**, M. A.

- / Conseillère aux affaires universitaires
- / Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
- / Représentante du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (en fonction depuis mai 2017)

33. RLRQ, chapitre I-8, r. 11.

COMITÉ DE LA FORMATION  
DES INFIRMIÈRES PRATICIENNES  
SPÉCIALISÉES (SUITE)

## Réunions et activités

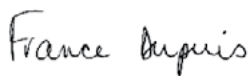
Au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018, le Comité de la formation des infirmières praticiennes spécialisées a tenu quatre réunions, dont deux en conférence téléphonique.

En ce qui a trait à l'agrément des programmes de formation, le Comité a accueilli favorablement l'avis du Sous-comité d'examen des programmes pour trois des programmes de formation des IPS en soins de première ligne (IPSPL), soit :

- Programme de formation des IPSPL de l'Université de Sherbrooke : agrément pour une période de cinq (5) ans prenant fin en mai 2022;
- Programme de formation des IPSPL de l'Université Laval : agrément pour cinq (5) ans prenant fin en juin 2022, avec un rapport dans deux ans (juin 2019) faisant un suivi des recommandations du rapport de visite;
- Programme de formation des IPSPL de l'Université de Montréal : agrément pour une période de cinq (5) ans prenant fin en novembre 2022, avec un rapport dans deux ans, soit en novembre 2019, faisant un suivi des recommandations du rapport de visite des évaluateurs.

Le Comité a reçu la liste des milieux de stages reconnus par le Sous-comité d'examen des programmes et a pris connaissance du portrait des effectifs IPS au Québec ainsi que des admissions visant l'objectif de 2 000 IPS en 2025.

La présidente du Comité de la formation des infirmières praticiennes spécialisées,



**France Dupuis**, inf., Ph. D. (sc. inf.)

## MEMBRES SUPPLÉANTS

**Marie-Claude Riopel**

/ Direction de l'enseignement  
et de la recherche universitaires

/ Ministère de l'Éducation  
et de l'Enseignement supérieur  
(*en fonction depuis janvier 2018*)

## SECRÉTAIRE

**Madeleine Lauzier**, inf., M. Sc. inf., M.B.A.

/ Conseillère à la qualité de la pratique

/ Direction, Développement  
et soutien professionnel, OIIQ

**RAPPORT****DU SOUS-COMITÉ  
D'EXAMEN DES  
PROGRAMMES**

Constitué en vertu du *Règlement sur les comités de la formation de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec*<sup>34</sup>, le Sous-comité d'examen des programmes a le mandat de formuler un avis comportant, au besoin, des recommandations à un établissement d'enseignement qui offre un programme de formation donnant ouverture à un certificat d'IPS. De plus, le Sous-comité dresse et tient à jour la liste des milieux de stage reconnus pour les programmes sanctionnés par des diplômes donnant ouverture aux certificats d'IPS.

**MEMBRES DU SOUS-COMITÉ  
D'EXAMEN DES PROGRAMMES****PRÉSIDENTE**

**France Dupuis**, inf., Ph. D. (sc. inf.)  
/ Secrétaire de Faculté  
/ Université de Montréal  
/ Membre nommé par le  
Conseil d'administration de l'OIIQ  
(en fonction depuis avril 2017)

**MEMBRES**

**Stéphanie Charest**, inf., M. Sc. inf.  
/ Chef de service IPS  
/ Direction des soins infirmiers  
/ CIUSSS de l'Estrie – CHUS  
/ Membre nommé par le  
Conseil d'administration de l'OIIQ

**Raymond Dandavino**, M.D.  
/ Néphrologue

/ Hôpital Maisonneuve-Rosemont  
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal  
/ Représentant du Collège des médecins  
du Québec

**Suzanne Durand**, inf., M. Sc. inf., D.E.S.S.  
(bioéthique)  
Retraitée  
/ Membre nommé par le  
Conseil d'administration de l'OIIQ

**Lucie Lavallée**, M.D.

/ Médecin (médecine familiale)  
/ Centre médical Donnacona  
/ Représentante du Collège des médecins  
du Québec  
(en fonction depuis septembre 2017)

**Jean-Bernard Trudeau**, M.D.

/ Secrétaire adjoint  
/ Collège des médecins du Québec  
/ Représentant du Collège des médecins  
du Québec

**SECRÉTAIRE**

**Madeleine Lauzier**, inf., M. Sc. inf., M.B.A.  
/ Conseillère à la qualité de la pratique  
/ Direction, Développement  
et soutien professionnel, OIIQ

34. RLRQ, chapitre I-8, r. 11.

## Réunions et activités

Au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018, le Sous-comité d'examen des programmes a tenu quatre réunions, dont deux en rencontre téléphonique.

Conformément à son mandat, le Sous-comité d'examen des programmes a recommandé aux conseils d'administration de l'Ordre et du Collège des médecins du Québec des agréments pour trois des programmes de formation IPSPL, soit :

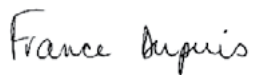
- Programme de formation des IPSPL de l'Université de Sherbrooke : agrément pour une période de cinq (5) ans prenant fin en mai 2022;
- Programme de formation des IPSPL de l'Université Laval : agrément pour cinq (5) ans prenant fin en juin 2022, avec un rapport dans deux ans (juin 2019) faisant un suivi des recommandations du rapport de visite;
- Programme de formation des IPSPL de l'Université de Montréal : agrément pour une période de cinq (5) ans prenant fin en novembre 2022, avec un rapport dans deux ans, soit en novembre 2019, faisant un suivi des recommandations du rapport de visite des évaluateurs.

Le Sous-comité a accueilli avec satisfaction le rapport concernant le programme de formation des IPSPL de l'Université McGill.

Toujours conformément à son mandat, le Sous-comité a reconnu trois nouveaux milieux cliniques de formation pour les étudiantes IPS en soins de première ligne.

Le Sous-comité a révisé les modalités de reconnaissance des milieux de formation clinique.

La présidente du Sous-comité d'examen des programmes,



**France Dupuis**, inf., Ph. D. (sc. inf.)

## ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE

ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE <sup>35</sup> OFFERTES PAR L'OIIQ	ACFA	PARTICIPANTS
<b>FORMATIONS EN SALLE</b>		
Aide médicale à mourir et sédation palliative continue	7	93
Approche comportementale chez les enfants de 0 à 5 ans	7	17
Compassion en action	7	32
Comprendre la portée du rôle infirmier pour mieux le mettre en action	3	76
Comprendre le PTI	7	8
Connaître les différents troubles anxieux	7	306
Counseling en abandon du tabac et la prescription infirmière	7	107
Débridement des plaies : une compétence de l'infirmière à développer (Le)	7	232
Démences : comprendre, évaluer et intervenir (Les)	7	160
Démystifier les troubles de la personnalité	7	167
Enjeux éthiques dans la pratique infirmière	7	7
Enjeux éthiques liés à la fin de vie	7	16
Enseignement du PTI : retrouver le sens!	7	13
Essentiel des soins de plaies : pour un plan de traitement approprié (L')	7	273
Évaluation de l'état de santé mentale de l'adulte – Formation de base	7	38
Évaluation des fonctions cognitives de la personne âgée (L')	7	49
Évaluation et le soulagement de la douleur chez la personne âgée souffrant de démence et incapable de communiquer verbalement (L')	7	114
Évaluation initiale et surveillance clinique d'un client sous sédation consciente	7	25
Évaluation par l'infirmière dans le cadre des suivis de grossesse (L')	7	16
Évaluer le développement d'un enfant de 0 à 5 ans	7	50
Examen clinique de la femme enceinte	7	14
Examen clinique du nouveau-né (L')	7	27
Examen clinique sommaire de l'adulte : abdomen (L')	7	90
Examen clinique sommaire de l'adulte : systèmes cardiovasculaire (cœur) et respiratoire (L')	7	229
L'examen clinique sommaire de l'adulte : système neurologique	7	22
Examen clinique enfant et adolescent : tête, cou, cœur, poumon et abdomen	7	56
Généralités et traitement pratique du diabète de type 2 en soutien aux infirmières de première ligne	7	101
Gestion des symptômes comportementaux de la démence : évaluation, intervention et lien avec le plan thérapeutique infirmier	7	56
Insulinothérapie chez la personne diabétique de type 2, dans la pratique infirmière de première ligne (L')	7	14
Introduction à l'entretien motivationnel	7	122

35. Les obligations imposées aux membres de l'Ordre en matière de formation continue découlent d'une norme professionnelle adoptée par le Conseil d'administration. Elles sont de nature déontologique et ne reposent pas sur un règlement pris en application du paragraphe o de l'article 94 du *Code des professions*.

ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE OFFERTES PAR L'OIIQ	ACFA	PARTICIPANTS
<b>FORMATIONS EN SALLE (suite)</b>		
Lecture rapide de l'ECG	7	85
Lésions de pression : de la prévention à l'intervention	7	29
Maladies chroniques 1 : la nutrition dans une approche intégrée de changement des habitudes de vie	7	62
Mieux comprendre les outils d'encadrement clinique	3	14
Monitoring en soins intensifs... au-delà des chiffres	7	22
Pansements et le soin des plaies : des alliés indispensables pour la cicatrisation (Les)	7	286
Perte d'audition et prothèses auditives : détecter et intervenir	7	8
Polymédication et personnes âgées : rôle indispensable de l'infirmière	7	97
Prévention de l'isolement en santé mentale adulte : une approche interprofessionnelle	7	6
Problématique de santé chez les enfants de 0 à 5 ans	7	30
Programme de transition à domicile en soins du développement	7	16
Santé des voyageurs : fièvre jaune et malaria	7	31
Santé des voyageurs : mieux la connaître pour faciliter la pratique infirmière (La)	7	66
Services préventifs en soins de 1 <sup>re</sup> ligne	7	36
Soins de stomies : ce qu'il faut savoir pour optimiser la qualité de vie de la clientèle (Les)	7	12
Soins infirmiers oncologiques : de la prévention au traitement	7	13
Soutien à l'autogestion de la dépression	7	59
Thérapie par pression négative, pansements bioactifs	7	64
Troubles de l'alimentation : évaluation et intervention	7	15
Trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité	7	156
Trouble mental ou physique? Frontières entre les désordres organiques et les troubles psychiatriques	7	19
Ulcères des membres inférieurs : des défis cliniques (Les)	7	46
Urgences oncologiques et palliatives : des facteurs étiologiques à l'approche thérapeutique	7	23
<b>Total</b>		<b>3 725</b>

ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE OFFERTES PAR L'OIIQ	ACFA	PARTICIPANTS
<b>FORMATIONS EN LIGNE</b>		
<b>Interactives</b>		
À la découverte du plan thérapeutique infirmier	2	1 080
Contraception hormonale et stérilet	15	553
Technique d'injection et sécurité dans le traitement du diabète	6	382
Approche palliative : lorsque tout reste à faire	15	1 569
Code de déontologie : un guide éclairant pour l'infirmière	7	1 442
Injection Technique and the Safe Use of Diabetes Sharps	6	40
Développer la motivation et la capacité d'agir	5	575
<b>Total</b>		<b>5 641</b>
<b>Captations vidéo</b>		
Dermite péristomiale : évaluation et plan de traitement	3	172
Transfert en situation d'urgence : responsabilité de l'infirmière	3	311
Évaluation du genou : application de la règle d'Ottawa (L')	3	209
Allergie : démystifier l'anaphylaxie	6	275
Conduite automobile sécuritaire : reconnaître la clientèle à risque	5	174
Plan thérapeutique infirmier : mythes et réalité	4	130
Prescription infirmière : appropriation de la démarche et considérations déontologiques	4	6 162
<b>Total</b>		<b>7 433</b>
<b>Articles-questionnaires</b>		
Syndrome métabolique, précurseur de diabète et de maladies cardiovasculaires (Le)	2	105
Vivre avec une stomie. Parties 1 à 5 : les causes et les types de stomies, les défis au quotidien, le choix et le changement de l'appareil collecteur et le traitement des complications	4	194
Cardiomyopathie alcoolique. Comment le cœur réagit-il à l'abus d'alcool? (La)	2	129
Douleur chez les aînés. La douleur est fréquente chez les personnes âgées. Comment sélectionner le bon outil de dépistage et d'évaluation? (La)	2	223
Traitement pharmacologique de l'hypertension artérielle – Partie 1	2	98
Traitement pharmacologique de l'hypertension artérielle – Partie 2	2	63
Traitement pharmacologique de l'hypertension artérielle – Partie 3	2	51
Syndrome de perfusion au propofol	2	82
Ulcères artériels aux membres inférieurs, parties 1 et 2 (Les)	3	198
Formule sanguine complète. Des connaissances appliquées à la pratique clinique (La)	2	302
Mal de gorge Dites Ahhhh!!! Un examen clinique ciblé	2	226
Hypothermie thérapeutique. Des soins infirmiers et une surveillance clinique en trois phases	2	63
Réaction inflammatoire. Acide acétylsalicylique? Ibuprofène? Acétaminophène? Lequel choisir? (La)	2	141
Déchirures cutanées – Évaluation du risque et traitements (Les)	2	283
Dissection aortique	2	130
Apnée obstructive du sommeil	2	288
Eau, source de vie! Parfois de maladies...(L')	2	162
Arthroplastie totale du genou (partie 1) : Approches anesthésiques	2	98

ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE OFFERTES PAR L'OIIQ	ACFA	PARTICIPANTS
<b>FORMATIONS EN LIGNE (suite)</b>		
Comprendre et procéder à l'examen de l'abdomen	2	301
Ostéoporose : Prévenir les fractures (L')	2	183
Arthroplastie totale du genou (partie 2) : Approches chirurgicales	2	116
Syncope d'origine cardiaque (La)	2	158
Incontinence urinaire chez la femme : à ne pas banaliser (L')	2	353
Médicaments génériques et médicaments originaux : Faire la différence	2	294
Ulcère du pied diabétique (partie 1) (L')	2	330
Ulcère du pied diabétique (partie 2) (L')	2	281
Le MAPA : Au cœur du diagnostic et du suivi de l'hypertension	2	528
Nausées et vomissements de la grossesse	2	473
Capnographie (La)	2	196
Infection à C. trachomatis ou à N. gonorrhoeae	2	338
Diabète de type 2 chez l'enfant et l'adolescent	2	333
Syndrome coronarien aigu et rôle de l'infirmière – partie 1	2	145
Syndrome coronarien aigu et rôle de l'infirmière – partie 2	2	42
Douleur aiguë pédiatrique : de l'urgence à l'unité de soins	2	45
<b>Total</b>		<b>6 952</b>
<b>Grand Total</b>		<b>20 027</b>

## ACTIVITÉS

# RELATIVES À LA GARANTIE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE, À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE DES COMPTES, AINSI QU'À L'INDEMNISATION

Au 31 mars 2018, 75 042 membres en règle de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec avaient souscrit une assurance responsabilité professionnelle. De ce nombre, 486 infirmières praticiennes spécialisées étaient couvertes jusqu'à concurrence de 5 000 000 \$ par sinistre et avaient une couverture totale de 5 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres. La majorité des membres, soit 74 556, étaient couverts pour un montant de 1 000 000 \$ par sinistre et de 3 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres. L'OIIQ n'a pas encore adopté de règlement autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles en société. Ainsi, il n'exige pas actuellement de garanties particulières sur ce plan.

En matière de conciliation et d'arbitrage des comptes, deux demandes de conciliation ont été adressées à l'OIIQ au cours de l'exercice 2017-2018, tandis qu'aucune demande d'arbitrage n'a été présentée.

Enfin, l'OIIQ n'a pas constitué de fonds d'indemnisation, tel que le prévoit l'article 89 du *Code des professions*, parce que ses membres ne détiennent pas de sommes d'argent ni d'autres valeurs pour le compte de leurs clients.

## PERSONNEL PERMANENT DU

# SIÈGE SOCIAL AU 31 MARS 2018

### PRÉSIDENTENCE

Présidente  
/ **Lucie Tremblay**  
Adjointe exécutive  
/ **Hélène Labrecque**

### DIRECTION GÉNÉRALE

Directrice générale  
/ **Denise Brosseau**  
Adjointes exécutives  
/ **Suzanne Lacombe**  
/ **Bérengère Favarel**  
Conseillères, conseiller stratégiques  
/ **Louis Delage**  
/ **Johanne D. Lapointe**  
/ **Josée Trudel**

### DIRECTION, AFFAIRES JURIDIQUES

Directrice  
/ **Marie-Claude Simard**  
Directrice adjointe aux instances  
/ **Renée Malo**  
Secrétaire de direction  
/ **Andrée Lamère**  
Avocates, Avocat  
/ **Louise Laurendeau**  
/ **Marie Paré**  
/ **Amélie Proulx**  
/ **Maxime Wilkins**  
Secrétaire du Conseil de discipline  
et du Comité de révision  
/ **Jennifer Assogba**  
Secrétaires juridiques  
/ **Chantal Brunetta**  
/ **Corinne Guillen**

### SECRETARIAT

Secrétaire  
/ **Carole Mercier**  
Adjointe administrative  
/ **Danielle Clerk**  
Adjointe administrative aux  
instances  
/ **Françoise Ladouceur**  
SERVICE, GESTION DOCUMENTAIRE  
ET ARCHIVES  
Chef de service et archiviste  
principale  
/ **Lucie Durocher**  
Archivistes  
/ **Sophie Bélanger**  
/ **Marc-André Godbout**  
Technicienne en documentation  
/ **Diane Gendron**

### DIRECTION, REGISTRARIAT ET EXAMENS

Directrice  
/ **Yolaine Rioux**  
Secrétaire de direction  
/ **Laurent Lux**  
Chargée de projets  
/ **Anne-Élodie Fontaine**  
Technicienne en gestion  
documentaire  
/ **Alexandra Pelletier**  
Technicienne en administration  
/ **Ginette Tessier**  
Chef de la formation et application  
des technologies  
/ **Alexandra Turgeon**

### REGISTRARIAT

Directrice adjointe, Registrariat  
/ **Sylvie Paquet**  
Infirmières-conseils  
/ **Catherine Doyon**  
/ **Olga Medeiros**  
/ **Hélène Tremblay**

Coordonnatrice, Admission  
par équivalence  
/ **Nadine Fournier**  
Agente administrative  
/ **Carole Sabourin**

### REGISTRARIAT / SECRETARIAT AUX COMITÉS

Secrétaires  
/ **Maureen Boullanger**  
/ **Geneviève Meloche**

### REGISTRARIAT / ÉQUIPE MEMBRES

Agentes administratives  
/ **Eunice Gateka**  
/ **Chantal Lambert**  
/ **Boumika Pullut Bhantooa**

### REGISTRARIAT / ÉQUIPE DHQ

Agentes administratives,  
agent administratif  
/ **Laurence Boucheron**  
/ **Alexandre Cormier**  
/ **Karine Gauthier**  
/ **Francine Matte**

### REGISTRARIAT / ÉQUIPE ÉTUDIANTS

Agentes administratives  
/ **Nathalie Grenier**  
/ **Nancy-Beaudine Pierre**  
/ **Guylaine Richard**  
/ **Manon Thiboutôt**

### REGISTRARIAT / EXAMENS

Directrice adjointe, Examens  
/ **Chantal Lemay**  
Conseillères  
/ **Manon Allard**  
/ **Anik Desrochers**  
Conseiller pédagogique  
/ **Olivier Rémillard**  
Techniciennes en administration  
/ **Francine Lamoureux**  
/ **Marie-Annie Painchaud**  
Agente administrative (volante)  
/ **Laura Cadet**

## DIRECTION, SURVEILLANCE ET INSPECTION PROFESSIONNELLE

Directrice  
/ **Sylvie Charlebois**

Directrice adjointe, Amélioration  
de la pratique  
/ **Mélanie Connan**

Directrice adjointe, Responsable du  
Comité d'inspection professionnelle  
/ **Isabelle Thibault**

Secrétaire de direction  
/ **Chantal Godbout**

Secrétaires  
/ **Virginie Gonthier**  
/ **Liette Vincent**

Conseillères, conseiller  
/ **France Bérubé**  
/ **Luc-Étienne Boudrias**  
/ **Claudia Demers**  
/ **Johanne Dubé**  
/ **Barbara Harvey**  
/ **Nancy Mongrain**  
/ **Danièle Normandin**  
/ **Rose-Pascale Paul**  
/ **Sonia Sévigny**

## BUREAU DU SYNDIC

Syndique  
/ **Joanne Létourneau**

Directrice adjointe, Enquêtes  
/ **Johanne Maître**

Directrice adjointe, Déontologie  
/ **Myriam Brisson**

Secrétaire de direction  
/ **Virginie Beaulieu-Doré**

Secrétaire juridique  
/ **Jocelyne Fernandez**

Secrétaires  
/ **Diane Dupuis**  
/ **Élodie St-Onge**

Avocate plaidante  
/ **Marie-Ève Giguère**

Conseillère à la consultation  
déontologique  
/ **Sandra Moretti**

Syndiques adjointes, syndic adjoint  
/ **Fatima Aber**  
/ **Yannicke Boucher**  
/ **France Desroches**  
/ **Martine Gagné**  
/ **Cindy Gosselin**  
/ **Magali Michaud**  
/ **Martin Simard**  
/ **Stéphanie Vézina**

## DIRECTION, DÉVELOPPEMENT ET SOUTIEN PROFESSIONNEL

Directeur  
/ **Joël Brodeur**

Directrice adjointe, Pratique  
infirmière avancée et relations  
avec les partenaires  
/ **Caroline Roy**

Directrice adjointe, Pratique  
infirmière  
/ **Chantale Desbiens**

Chef de service, Développement  
professionnel (formation continue)  
/ **Sylvie Béchar**

Secrétaire de direction  
/ **Madina Curumthaully**

Secrétaire  
/ **Anne Le Menn**

Techniciennes en administration  
/ **Isabelle Marotte**  
/ **Irène Ho**

Documentaliste  
/ **Pascale Barcelo**

Conseillères à la qualité  
de la pratique  
/ **Joanie Belleau**  
/ **Julie Gélinas**  
/ **Martine Lafleur**  
/ **Carol-Anne Langlois**  
/ **Madeleine Lauzier**  
/ **Martine Maillé**  
/ **Magali Morin**

Conseillère à la consultation  
professionnelle  
/ **Marie-Ève Arsenaux**

Conseillère à la qualité de la  
pratique (formation continue)  
/ **Stéphanie Plante-Blanchette**

Chargée de projets au  
développement professionnel  
/ **Maud Papin**

Coordonnatrice, Programme  
de formation continue  
/ **Véronique Viau**

## DIRECTION, COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES

Directrice  
/ **Colette Ouellet**

Directrice adjointe, Communications  
/ **Isabelle Lewis**

Directrice adjointe, Rédactions  
stratégiques  
/ **Johanne Lapointe**

Secrétaire de direction  
/ **Fanny Lasselain**

Conseillère, Relations publiques  
/ **Karina Sieres**

Conseillère, Communications,  
relations avec les ordres régionaux  
et les membres  
/ **Julie Lacroix**

Chargé de projets  
/ **Olivier Champion**

Documentaliste  
/ **Hakima Amoura**

## PERSPECTIVE INFIRMIÈRE

Rédactrice en chef  
/ **Caroline Baril**

Secrétaire de rédaction  
/ **Nathalie Boëls**

## FONDATION DE L'OIIQ

Coordonnatrice, Communications  
et développement philanthropique  
/ **Frédérique Morier**

## DIRECTION, RESSOURCES HUMAINES

Directrice  
/ **Marie-France Adam**

Secrétaire de direction  
/ **Guylaine Beaulieu**

Conseillère, Ressources humaines  
/ **Annie Guévin**

Coordonnatrices, Ressources  
humaines  
/ **Laurence Clément**  
/ **Christina Larrivée**

**DIRECTION, MARKETING  
ET ÉVÉNEMENTS**

Directrice  
/ **Denise Beaulieu**

Secrétaire de direction  
/ **Manon Laliberté**

Analyste intelligence d'affaires  
/ **Daniel Marleau**

SERVICE, MARKETING

Directrice adjointe, Marketing  
/ **Annie Beaucage**

Chargée de projets, Promotion et image de marque  
/ **Stéphanie Trameson**

Réviseur et conseiller linguistique  
/ **Alexandre Roberge**

Chargée de projets, Production  
/ **Isabelle Lacroix**

Coordonnatrice, Partenariats et commandites  
/ **Anne Desaulniers**

Conseiller, Marketing numérique  
/ **Patrice Bilodeau**

Graphistes  
/ **Mario Paquette**  
/ **François Potvin**

Technicienne au marketing  
/ **Mame-Tiané Samaké**

Intégratrice, intégrateur Web  
/ **Anne-Caroline Platret**  
/ **David Gagnon Marchand**

Technicienne, Publications  
/ **Anne-Marie Gagnon**

SERVICE, ORGANISATION  
DES ÉVÉNEMENTS

Chef de service  
/ **François Jutras**

Technicienne en administration et collecte de fonds  
/ **Céline Goldberger**

Technicienne à l'organisation d'événements  
/ **Nancy Ruest**

**DIRECTION,  
AFFAIRES FINANCIÈRES**

Directrice  
/ **Danielle Thibaudeau**

Chef de service  
/ **Sébastien Lalancette**

Secrétaire administrative  
/ **Francine Sauvé**

Comptable  
/ **Johanne Lamarche**

Chargée de projets  
/ **Josée Brunelle**

Coordonnatrice, Rémunération et budgétisation  
/ **Chantal Gérin-Lajoie**

Coordonnatrice  
/ **Carmen Palamida**

Techniciennes, technicien, Affaires financières  
/ **Claire Di-Sario**  
/ **Zachary Elmoufakkir**  
/ **Malika Joëlle Nigine**  
/ **Denisse Zapata**

**DIRECTION, EXPLOITATION**

Directeur  
/ **Sébastien Masson**

Secrétaire de direction  
/ **Marcia Loo**

ÉQUIPE OPÉRATIONS

Directrice adjointe, Opérations  
/ **Sandra Castonguay**

Technicienne, Opérations  
/ **Axelle De Mezamat De Lisle**

Responsable, Centre de reprographie et de courrier  
/ **Joanne Messier**

Technicien spécialisé en mécanique du bâtiment  
/ **Mathieu Deleau**

Préposés à l'entretien général  
/ **Christopher Boutet**  
/ **Patricio Neira**

Préposées à l'entretien de l'immeuble  
/ **Jessy-Karen Caceres**  
/ **Adriana Gonzales Lobos**  
/ **Jovita Alix Pizarro Velasquez**

Préposée à l'accueil  
/ **Bernice Muckler**

Standardiste-réceptionniste  
/ **Michelle Dalphond**

Administrateur réseau  
/ **Richard Mayer**

Technicienne en bureautique  
/ **France Perron**

Technicienne en téléphonie  
/ **Martine Wérotte**

Agents techniques, Support bureautique  
/ **Nabil Akarne**  
/ **Olivier Monast**

ÉQUIPE ÉVOLUTION

Analyste informatique principale  
/ **Marie-France Paquet**

Coordonnatrice, projets TI  
/ **Cathy Tanguay**

Administrateurs réseau principal  
/ **Luc Mercure**  
/ **Pascal Leroux**

Analyste d'affaires principal  
/ **Pierre Boudreault**

Analyste fonctionnel  
/ **François St-Onge**

Architecte TI  
/ **Alexandre Dumont**

Technicien en programmation  
/ **Alexandre Boudreault**

Chargé de projets  
/ **Daniel Dupont**

# TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant..... 66

## ÉTATS FINANCIERS

État des résultats ..... 67

État de l'évolution de l'actif net ..... 68

État des flux de trésorerie ..... 69

État de la situation financière ..... 70

Notes complémentaires ..... 71

# ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

## RAPPORT

# DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

## Aux membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les

états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec au 31 mars 2018 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Montréal  
Le 14 juin 2018

1. CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A116823

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

## ÉTAT DES RÉSULTATS

	2018			2017
	FONDS GÉNÉRAL	FONDS DE GESTION DU RISQUE	TOTAL	TOTAL
	\$	\$	\$	\$
<b>PRODUITS</b>				
Cotisations annuelles	26 265 426	–	26 265 426	25 710 322
Examens	2 755 215	–	2 755 215	2 722 158
Formation continue	2 085 318	–	2 085 318	1 963 709
Immatriculation et externat	1 355 365	–	1 355 365	1 408 224
Aide gouvernementale (note 2)	544 053	–	544 053	546 065
Ententes de partenariat	501 242	–	501 242	513 850
Équivalence de diplôme et de formation	587 850	–	587 850	474 753
Publications	203 148	–	203 148	269 757
Banque d'emplois	354 540	–	354 540	255 111
Revue <i>Perspective infirmière</i>	289 929	–	289 929	228 296
Amendes	42 076	–	42 076	167 127
Participation aux bénéficiaires du programme d'assurance responsabilité professionnelle	–	218 473	218 473	191 588
Apports (note 3)	390 549	–	390 549	595 580
Amortissement des apports reportés afférents aux actifs incorporels	–	–	–	28 280
Produits nets de placements (note 4)	210 970	52 955	263 925	51 618
Divers	320 598	–	320 598	188 132
	<b>35 906 279</b>	<b>271 428</b>	<b>36 177 707</b>	<b>35 314 570</b>
<b>CHARGES</b>				
Délivrance de permis, de certificats de spécialiste et d'autorisations spéciales	5 518 799	–	5 518 799	5 698 671
Activités du syndic	3 600 526	–	3 600 526	3 378 094
Inspection professionnelle	3 138 452	–	3 138 452	3 017 315
Formation continue	2 618 244	–	2 618 244	2 963 514
Maintien du Tableau et autres registres	1 572 734	–	1 572 734	2 713 258
Affaires corporatives	2 209 461	–	2 209 461	2 432 440
Communications :				
/ Promotion de la profession	2 681 378	–	2 681 378	2 348 497
/ Prises de position et soutien aux membres	1 872 310	–	1 872 310	2 224 133
/ Publications officielles	2 931 745	–	2 931 745	1 896 486
/ Assemblée générale et événements statutaires	662 018	–	662 018	665 142
/ Commandites, bourses et soutien financier	545 913	–	545 913	620 611
Soutien aux ordres régionaux	1 608 727	–	1 608 727	1 440 559
Conseil de discipline	268 077	–	268 077	503 493
Comités de formation	288 331	–	288 331	332 178
Exercice illégal	283 998	–	283 998	164 017
Comité de révision	7 312	–	7 312	13 191
Autres charges	725 970	–	725 970	721 232
	<b>30 533 995</b>	<b>–</b>	<b>30 533 995</b>	<b>31 132 831</b>
<b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>	<b>5 372 284</b>	<b>271 428</b>	<b>5 643 712</b>	<b>4 181 739</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

## ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

	2018					2017	
	FONDS GÉNÉRAL				FONDS DE GESTION DU RISQUE	TOTAL	TOTAL
	NON AFFECTÉ	AFFECTÉ D'ORIGINE INTERNE	INVESTI EN IMMOBILISATIONS	TOTAL			
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Solde au début	(1 231 580)	30 098	29 502 019	28 300 537	1 987 492	<b>30 288 029</b>	27 037 890
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	7 210 577	–	(1 838 293)	5 372 284	271 428	<b>5 643 712</b>	4 181 739
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(2 035 765)	–	2 035 765	–	–	–	–
Réévaluation et autres éléments relatifs au Régime de retraite	(1 185 800)	–	–	(1 185 800)	–	<b>(1 185 800)</b>	(931 600)
<b>Solde à la fin</b>	<b>2 757 430</b>	<b>30 098</b>	<b>29 699 491</b>	<b>32 487 021</b>	<b>2 258 920</b>	<b>34 745 941</b>	<b>30 288 029</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

	2018	2017
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits par rapport aux charges	5 643 712	4 181 739
Éléments hors caisse		
/ Variation nette de la juste valeur des placements	(30 031)	(18 748)
/ Amortissement des immobilisations corporelles	1 096 812	1 098 673
/ Amortissement des actifs incorporels	684 212	640 385
/ Amortissement des apports reportés afférents aux actifs incorporels	-	(28 280)
/ Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	52 272	-
/ Perte sur radiation d'actifs incorporels	4 997	-
/ Réévaluation et autres éléments relatifs au Régime de retraite	(1 185 800)	(931 600)
/ Variation des comptes clients et autres créances	623 430	(366 294)
/ Variation des frais payés d'avance	104 913	376 168
/ Variation des comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	(872 352)	726 897
/ Variation des cotisations perçues d'avance	(934 372)	461 820
/ Variation des produits reportés	7 646	(83 357)
/ Variation des apports reportés	(390 549)	(506 737)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	4 804 890	5 550 666
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Cession de placements	29 817	67 962
Acquisition de placements	(287 544)	(125 116)
Cession de dépôts à terme	1 314 147	786 042
Acquisition de dépôts à terme	(1 575 250)	(1 024 998)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(380 200)	(589 061)
Acquisition d'actifs incorporels	(1 655 565)	(1 053 068)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 554 595)	(1 938 239)
<b>Augmentation nette de l'encaisse</b>	<b>2 250 295</b>	<b>3 612 427</b>
Encaisse au début	30 914 387	27 301 960
Encaisse à la fin	33 164 682	30 914 387

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AU 31 MARS 2018

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	2018			2017
	FONDS GÉNÉRAL	FONDS DE GESTION DU RISQUE	TOTAL	TOTAL
	\$	\$	\$	\$
<b>ACTIF</b>				
Court terme				
/ Encaisse	33 164 682	–	33 164 682	30 914 387
/ Comptes clients et autres créances (note 6)	519 853	201 913	721 766	1 345 196
/ Avances interfonds, sans intérêt	18 243	–	–	–
/ Frais payés d'avance	719 059	–	719 059	823 972
	34 421 837	201 913	34 605 507	33 083 555
Long terme				
/ Placements (note 7)	2 143 517	2 075 250	4 218 767	3 669 906
/ Immobilisations corporelles (note 8)	23 102 385	–	23 102 385	23 871 269
/ Actifs incorporels (note 9)	6 597 106	–	6 597 106	5 630 750
	66 264 845	2 277 163	68 523 765	66 255 480
<b>PASSIF</b>				
Court terme				
/ Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 10)	9 832 562	–	9 832 562	10 704 914
/ Dû interfonds, sans intérêt	–	18 243	–	–
/ Cotisations perçues d'avance	23 724 294	–	23 724 294	24 658 666
/ Produits reportés	220 968	–	220 968	213 322
/ Apports reportés (note 3)	–	–	–	390 549
	33 777 824	18 243	33 777 824	35 967 451
<b>ACTIF NET</b>				
Investi en immobilisations	29 699 492	–	29 699 492	29 502 019
Grevé d'affectations d'origine interne	30 098	2 258 920	2 289 018	2 017 590
Non affecté (négatif)	2 757 431	–	2 757 431	(1 231 580)
	32 487 021	2 258 920	34 745 941	30 288 029
	66 264 845	2 277 163	68 523 765	66 255 480

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La présidente du Conseil d'administration,



Lucie Tremblay, inf., M. Sc., Adm.A., CHE, ASC

Le trésorier,



François-Régis Fréchette, inf., B. Sc.

AU 31 MARS 2018

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

### 1/

#### Statuts et objectifs

L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (ci-après, « l'Ordre ») est constitué en vertu de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers* et est régi par le *Code des professions*. Sa principale fonction est de protéger le public en contrôlant l'exercice de

la profession par ses membres, en assurant la délivrance de permis d'exercice aux candidats à la profession et en maintenant le Tableau des membres. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

### 2/

#### Principales méthodes comptables

##### a) Base de présentation

Les états financiers de l'Ordre sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

##### b) Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

##### c) Principes de consolidation

L'Ordre a fait le choix de ne pas consolider dans ses états financiers les ordres régionaux qu'il contrôle. Des informations supplémentaires sont fournies à la note 13.

##### d) Comptabilité par fonds

###### FONDS GÉNÉRAL

Ce fonds présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux opérations courantes relativement à la prestation de services et à l'administration de l'Ordre, ainsi que celles des immobilisations corporelles et actifs incorporels.

###### FONDS DE GESTION DU RISQUE

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents au programme d'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre. Ce fonds comprend également deux affectations d'origine interne, soit pour le fonds de stabilisation des primes et pour le fonds de prévention.

Le fonds de stabilisation des primes inclut une réserve afin d'assurer la stabilité des primes futures. Ce fonds est exposé à un risque de réclamation d'assurance; des réclamations supérieures aux primes versées dans une année pourraient entraîner une diminution de la réserve pour indemnisation de primes. L'Ordre s'engage à maintenir un solde minimum de 500 000 \$ dans ce fonds et tout surplus est affecté au fonds de prévention.

Le fonds de prévention comprend une réserve dans l'éventualité où l'Ordre désirerait utiliser l'actif net disponible pour soutenir certaines activités relatives à la diminution du risque infirmier; ce fonds est la propriété exclusive de l'Ordre et n'est pas affecté par les déficits d'opérations éventuels.

##### e) Actifs et passifs financiers

###### ÉVALUATION INITIALE

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués à la juste valeur, qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

###### ÉVALUATION ULTÉRIEURE

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements en fonds communs de placements qui sont évalués à la juste valeur et des placements en

dépôts à terme que l'Ordre a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Ordre détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

#### f) Constatation des produits

##### APPORTS

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits du fonds approprié au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes de l'actif net du Fonds de dotation.

L'Ordre, à la suite de la relocalisation de son siège social au Technopôle Angus et à l'obtention de la certification LEED du bâtiment, est éligible à une subvention de la Ville de Montréal en vertu du « Programme réussir @ Montréal ». Cette subvention consiste en un remboursement annuel sur cinq ans à compter de juillet 2014 de la taxe foncière générale liée à l'évaluation du bâtiment du siège social. Cette subvention annuelle est comptabilisée à titre de produits lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'Ordre se conforme aux conditions relatives à l'octroi de la subvention.

##### AUTRES SOURCES DE PRODUITS

Pour les autres sources de produits, les produits sont constatés lorsque les quatre conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus;

- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

En fonction des sources de produits, les principes suivants sont suivis :

##### COTISATIONS ANNUELLES

Les cotisations annuelles sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice dans l'exercice relatif aux cotisations. Chaque année, les cotisations des membres et des candidats à l'exercice de la profession couvrent la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars de l'année suivante; ainsi, les sommes perçues pour l'exercice subséquent à la date des états financiers sont présentées comme cotisations perçues d'avance.

##### PUBLICATIONS, ENTENTES DE PARTENARIAT, BANQUE D'EMPLOIS ET REVUE *PERSPECTIVE INFIRMIÈRE*

Les produits de publications, d'ententes de partenariat, de la banque d'emplois et de la revue *Perspective infirmière* sont respectivement comptabilisés au moment de la diffusion de la publication, du respect de l'entente de partenariat, de la publication dans la banque d'emplois et de la publication de la revue de l'Ordre.

##### EXAMENS, FORMATION CONTINUE, AMENDES, PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DU PROGRAMME D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE, IMMATRICULATION ET EXTERNAT ET ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME ET DE FORMATION

Les produits d'examens, de formation continue, d'amendes, de la participation aux bénéfices du programme d'assurances responsabilité professionnelle, d'immatriculation et d'externat et d'équivalence de diplôme et de formation sont comptabilisés, selon le cas, lorsque les examens et la formation ont eu lieu, l'amende a fait l'objet d'une lettre formelle envoyée au membre, l'assureur a confirmé sa participation aux bénéfices du programme d'assurance responsabilité professionnelle, le certificat d'immatriculation a été émis, l'externat a eu lieu ou les frais d'équivalence de diplôme et de formation ont été encaissés et l'analyse du dossier est complétée.

##### PRODUITS NETS DE PLACEMENTS

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts, les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs

de placement ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé. Les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement sont comptabilisés au moment de leur distribution. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées au moment où elles se produisent. L'Ordre a fait le choix d'exclure des variations de la juste valeur les produits d'intérêts ainsi que la participation au revenu net des fonds communs de placement.

Les produits nets de placements non grevés d'affectations d'origine externe sont constatés à l'état des résultats au poste Produits nets de placements du fonds approprié.

Les produits nets de placements grevés d'affectations d'origine externe sont comptabilisés à titre d'apports reportés.

#### g) Ventilation des charges

Les charges de l'Ordre sont présentées par activités conformément au *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel* tel qu'il est exigé par l'Office des professions du Québec. Le coût de chacune de ces activités se compose des frais de personnel, des honoraires, d'autres frais directement rattachés à l'activité ainsi que de la quote-part des frais généraux.

Les frais généraux, c'est-à-dire les charges de fonctionnement général communes, sont ventilés entre les activités en fonction du nombre d'employés de chacune des Directions.

#### h) Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont comptabilisés au coût.

##### AMORTISSEMENT

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	Périodes
Bâtiment	50 ans
Cession emphytéotique	99 ans
Amélioration aux locaux	5 ans
Mobilier et équipement	3 à 10 ans
Équipement informatique	3 à 5 ans
Site Web et logiciels	2 à 10 ans

##### RÉDUCTION DE VALEUR

Lorsque l'Ordre constate qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel amortissable n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel amortissable sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charge à l'état des résultats.

#### i) Avantages sociaux futurs

L'Ordre offre à ses salariés un régime de retraite contributif à prestations définies (ci-après le « Régime de retraite ») garantissant le paiement de prestations de retraite dans le futur.

L'Ordre constitue ses obligations en vertu du Régime de retraite à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. Plus particulièrement, l'Ordre comptabilise à l'état de la situation financière ses obligations découlant du Régime de retraite, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime ajustée en fonction de toute provision pour moins-value. L'Ordre détermine les obligations au titre des prestations définies en utilisant une évaluation actuarielle établie séparément aux fins de la comptabilisation, laquelle est déterminée selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables établies par la direction à la date de l'évaluation actuarielle complète. Ces hypothèses comprennent l'évolution future des niveaux de salaire, l'accroissement des autres coûts, l'âge du départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels. Le solde des obligations est fondé sur l'évaluation actuarielle complète la plus récente.

Le coût total du Régime de retraite comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier, et il est comptabilisé aux résultats. Les réévaluations et autres éléments, qui comprennent les gains et pertes actuariels relatifs aux obligations, la différence entre le rendement réel des actifs du régime et les revenus d'intérêts imputés en réduction du coût financier, le coût des services passés et l'incidence de la provision pour moins-value, sont comptabilisés à l'état de l'évolution de l'actif net sous un poste distinct. Les réévaluations et autres éléments ne sont pas reclassés dans l'état des résultats au cours d'un exercice ultérieur.

### 3/ APPORTS REPORTÉS

	2018	2017
	\$	\$
Solde au début	390 549	897 286
Montants constatés aux résultats	(390 549)	(595 580)
Produits nets de placements	–	88 843
Solde à la fin	–	390 549

Les apports reportés, constitués de cotisations professionnelles des membres reçues dans le but d'assurer la relève et de favoriser l'accès à la formation pour les membres, représentent les ressources non utilisées (montants reçus et produits nets de placements affectés) qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à des projets prescrits de formation.

### 4/ PRODUITS NETS DE PLACEMENTS

	2018	2017
	\$	\$
Fonds général		
/ Produits d'intérêts	180 939	–
/ Variations de la juste valeur	30 031	18 748
	210 970	18 748
Fonds de gestion du risque		
/ Produits d'intérêts	52 955	32 870
	52 955	32 870
	263 925	51 618

## 5/ CHARGES

Les charges directes et les frais généraux afférents sont répartis comme suit :

	2018			2017
	FRAIS DIRECTS	FRAIS GÉNÉRAUX	TOTAL	TOTAL
	\$	\$	\$	\$
Délivrance de permis, de certificats de spécialiste et d'autorisations spéciales	3 230 419	2 288 380	5 518 799	5 698 671
Activités du syndic	1 920 103	1 680 423	3 600 526	3 378 094
Inspection professionnelle	1 648 321	1 490 131	3 138 452	3 017 315
Formation continue	1 869 763	748 481	2 618 244	2 963 514
Maintien du Tableau et autres registres	729 595	843 139	1 572 734	2 713 258
Affaires corporatives	1 440 487	768 974	2 209 461	2 432 440
Communications :				
/ Promotion de la profession	1 918 259	763 119	2 681 378	2 348 497
/ Prises de position et soutien aux membres	970 367	901 943	1 872 310	2 224 133
/ Publications officielles	1 806 584	1 125 161	2 931 745	1 896 486
/ Assemblée générale et événements statutaires	467 823	194 195	662 018	665 142
/ Commandites, bourses et soutien financier	320 491	225 422	545 913	620 611
Soutien aux ordres régionaux	1 398 918	209 809	1 608 727	1 440 559
Conseil de discipline	170 491	97 586	268 077	503 493
Comités de formation	165 373	122 958	288 331	332 178
Exercice illégal	155 185	128 813	283 998	164 017
Comité de révision	7 312	–	7 312	13 191
Autres charges	409 070	316 900	725 970	721 232
	<b>18 628 561</b>	<b>11 905 434</b>	<b>30 533 995</b>	<b>31 132 831</b>

## 6/ COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2018	2017
	\$	\$
Fonds général		
/ Comptes clients	342 224	659 485
/ Subvention gouvernementale	137 203	137 370
/ Régime de retraite des employés de l'Ordre	20 569	342 025
/ Autres	19 857	14 728
	<b>519 853</b>	<b>1 153 608</b>
Fonds de gestion du risque		
/ Participation à recevoir de l'assureur	201 913	191 588
	<b>201 913</b>	<b>191 588</b>
	<b>721 766</b>	<b>1 345 196</b>

## 7/ PLACEMENTS

	2018	2017
	\$	\$
Fonds général		
/ Fonds communs de placement		
Marché monétaire	1 659 394	1 429 400
Actions canadiennes	157 575	137 612
Actions américaines	189 362	146 575
Actions internationales	137 186	113 494
Obligations canadiennes	–	28 678
	<b>2 143 517</b>	<b>1 855 759</b>
Fonds de gestion du risque		
/ Dépôts à terme (a)		
Échéant à court terme	1 575 250	1 314 147
Échéant à long terme	500 000	500 000
	<b>2 075 250</b>	<b>1 814 147</b>
	<b>4 218 767</b>	<b>3 669 906</b>

a) Les fonds de stabilisation des primes et de prévention sont gérés exclusivement par La Capitale, assurances générales. Les dépôts à ces deux fonds portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada, terme 5 ans, diminué ou majoré d'un pourcentage variant entre -1/2 % et 1 % et déterminé selon le montant total des

fonds de stabilisation des primes et de prévention. Les intérêts sont calculés et versés aux fonds mensuellement.

La prime d'assurance annuelle des membres est établie jusqu'au 31 mars 2019 en fonction de la convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle.

## 8/ IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2018		2017	
	AMORTISSEMENT		VALEUR COMPTABLE NETTE	VALEUR COMPTABLE NETTE
	COÛT	CUMULÉ		
	\$	\$	\$	\$
Bâtiment	21 928 788	1 596 886	20 331 902	20 641 840
Cession emphytéotique (a)	741 500	27 981	713 519	721 150
Amélioration aux locaux	349 707	42 652	307 055	261 316
Mobilier et équipement	2 616 999	1 435 434	1 181 565	1 564 699
Équipement informatique	1 732 275	1 238 992	493 283	607 203
Autres	75 061	–	75 061	75 061
	<b>27 444 330</b>	<b>4 341 945</b>	<b>23 102 385</b>	<b>23 871 269</b>

L'amortissement des immobilisations corporelles de l'exercice terminé le 31 mars 2018 totalise 1 096 812 \$ (1 098 673 \$ en 2017).

a) La cession emphytéotique est située sur un terrain loué en vertu d'un bail emphytéotique de 99 ans, au terme du bail le terrain sera la propriété de la Société de développement Angus.

## 9/ ACTIFS INCORPORELS

	2018		2017	
	AMORTISSEMENT		VALEUR COMPTABLE NETTE	VALEUR COMPTABLE NETTE
	COÛT	CUMULÉ		
	\$	\$	\$	\$
Logiciels	260 136	143 478	116 658	158 596
Logiciel applicatif	7 898 102	1 417 654	6 480 448	5 472 154
	<b>8 158 238</b>	<b>1 561 132</b>	<b>6 597 106</b>	<b>5 630 750</b>

L'amortissement des actifs incorporels de l'exercice terminé le 31 mars 2018 totalise 684 212 \$ (640 385 \$ en 2017).

## 10/ COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2018	2017
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 483 502	1 561 002
Salaires et charges sociales à payer	1 530 657	2 048 246
Vacances à payer	1 479 100	1 438 585
Assurance responsabilité professionnelle	515 866	707 363
Taxes à la consommation	3 034 120	3 079 770
Office des professions du Québec à payer	1 789 317	1 869 948
	<b>9 832 562</b>	<b>10 704 914</b>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 3 336 141 \$ au 31 mars 2018 (3 395 121 \$ au 31 mars 2017).

## 11/ AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

L'Ordre a un Régime de retraite à prestations définies garantissant une rente de retraite aux salariés admissibles selon le nombre d'années de services et le salaire moyen de fin de carrière. Sont admissibles et participent au Régime de retraite toute personne engagée à temps plein et à titre permanent ainsi que d'autres personnes selon les conditions du texte du Régime de retraite.

L'évaluation actuarielle la plus récente du Régime de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2016. L'obligation au titre des prestations définies au 31 mars 2018 a été déterminée par extrapolation des résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2016.

Le coût des prestations définies de l'exercice terminé le 31 mars 2018 totalise 1 384 400 \$ (1 510 800 \$ en 2017).

La situation de capitalisation du Régime de retraite s'établit comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
Juste valeur des actifs du régime	64 613 600	60 515 200
Obligations au titre des prestations définies	58 602 500	56 033 500
Situation de capitalisation – actif au titre des prestations définies	6 011 100	4 481 700
Provision pour moins-value	(6 011 100)	(4 481 700)
Situation de capitalisation – actif au titre des prestations définies ajusté	-	-

## 12/ RISQUES FINANCIERS

### Risque de crédit

L'Ordre est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, exception faite des placements en fonds communs de placement. L'Ordre a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Ordre.

Certains placements en fonds communs de placement exposent aussi indirectement l'Ordre au risque de crédit.

### Risque de marché

Les instruments financiers de l'Ordre l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, au risque de change et au risque de prix autre, lesquels découlent d'activités d'investissement.

### RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux variable.

Les dépôts à terme portant intérêt à taux variable exposent donc l'Ordre à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Certains placements en fonds communs de placement exposent aussi indirectement l'Ordre au risque de taux d'intérêt.

### RISQUE DE CHANGE

Certains placements en fonds communs de placement libellés en dollars canadiens exposent indirectement l'Ordre au risque de change, car certains fonds communs de placement investissent dans les placements étrangers.

### RISQUE DE PRIX AUTRE

L'Ordre est exposé au risque de prix autre en raison des placements en fonds communs de placement, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur de ces instruments.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Ordre est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

## 13/ PARTIES LIÉES

### a) Fondation de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (ci-après la « Fondation »)

La mission de la Fondation est de promouvoir l'intérêt et l'avancement des sciences infirmières au bénéfice des patients. Les administrateurs de la Fondation sont élus lors de l'Assemblée générale annuelle. Selon ses statuts de constitution, en cas de dissolution ou de liquidation de la Fondation, les actifs nets seront distribués à un ou plusieurs organismes de bienfaisance ou à toute autre entité au Canada ayant des buts semblables.

L'Ordre offre des services de gestion et d'administration à la Fondation et obtient une compensation non significative en contrepartie. Ainsi, la Fondation a un intérêt économique dans l'Ordre.

La Fondation a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et est considérée comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

### b) Ordres régionaux des infirmières et infirmiers du Québec (ci-après les « ordres régionaux »)

L'Ordre compte au total 12 ordres régionaux dont l'objectif commun est d'assurer la représentation régionale des infirmières et infirmiers à l'Ordre.

Le financement des ordres régionaux étant en grande partie assuré par l'Ordre, la poursuite de leurs activités en dépendant et via l'exécution par les ordres régionaux de fonctions importantes essentielles à l'atteinte des objectifs de l'Ordre, l'Ordre a un intérêt économique important dans les ordres régionaux. Par conséquent, il est jugé que l'Ordre exerce un contrôle sur les ordres régionaux.

Chaque ordre régional, créé en vertu, selon le cas, de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers*, de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* ou de la *Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec)* constitue une personne morale distincte et autonome. De plus, chaque ordre régional est considéré comme un organisme à but non lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2018, l'Ordre a versé aux ordres régionaux les montants qui suivent :

	2018	2017
	\$	\$
Versés en vertu du <i>Règlement sur la répartition des cotisations de l'Ordre</i>	645 664	645 656
Versés en vertu d'une décision interne	403 318	403 102
	<b>1 048 982</b>	<b>1 048 758</b>

Les opérations avec les ordres régionaux sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties.

Les états financiers des ordres régionaux sont disponibles sur demande. Il n'existe pas de différence significative dans les méthodes comptables de l'Ordre par rapport aux ordres régionaux. Les états financiers cumulés, étant donné le caractère

négligeable de chaque ordre régional pris isolément, et résumés des ordres régionaux aux 31 mars 2018 et 2017, ainsi que pour les exercices terminés à ces dates sont les suivants :

	2018	2017
	\$	\$
<b>Situation financière</b>		
/ Total des éléments d'actifs	933 391	1 009 411
/ Total des éléments de passifs	100 641	96 881
/ Actifs nets	832 750	912 530
	<b>933 391</b>	<b>1 009 411</b>
<b>Flux de trésorerie</b>		
/ Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(73 121)	(9 229)
/ Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	66 779	12 399
	<b>(6 342)</b>	<b>3 170</b>
<b>Résultats</b>		
/ Total des produits	1 184 364	1 241 177
/ Total des charges	1 263 725	1 293 521
/ Insuffisance des produits sur les charges	<b>(79 361)</b>	<b>(52 344)</b>

## 14/ ENGAGEMENTS

L'Ordre s'est engagé, par des ententes de services échéant à différentes dates jusqu'en 2022-2023, à verser une somme de 1 022 792 \$. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 435 470 \$ en 2018-2019, à 185 470 \$ en 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, et à 30 912 \$ en 2022-2023.

## 15/ CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice courant.

## PRODUCTION

### Service, Marketing

**Isabelle Lacroix**

*Chargée de projets, production*

Direction, Marketing et événements, OIIQ

### Conception

**Gisèle Henniges**

### Réalisation graphique

Uzin3 | Communicateurs graphiques

### Révision linguistique

**Alexandre Roberge**

*Réviseur et conseiller linguistique*

Direction, Marketing et événements, OIIQ

### Correction d'épreuves

**Claire Demers**

### Photos

Élizabeth Delage (pp. 31-32)

Jimmy Hamelin (pp. 4, 8, 12, 31 et 32)

## ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC

4200, rue Molson

Montréal (Québec) H1Y 4V4

Téléphone : 514 935-2501 ou 1 800 363-6048

Télécopieur : 514 935-3770

ventepublications@oiiq.org

Ce document est disponible sur le site de l'Ordre  
**oiiq.org**

## DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives Canada, 2018

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

ISSN 1181-8417 (Imprimé)

ISSN 1923-8436 (En ligne)

© Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, 2018  
Tous droits réservés

**Note** – Les termes génériques au féminin (infirmière, candidate et étudiante, pour ne nommer que ceux-là) sont utilisés à seule fin d'alléger le texte et désignent autant les hommes que les femmes.

Profession **infirmière**  
Profession **affirmée**



Ordre  
des infirmières  
et infirmiers  
du Québec

4200, rue Molson, Montréal (Québec) H1Y 4V4  
514 935-2501 / 1 800 363-6048

[oiiq.org](http://oiiq.org)